



Rapport de monitoring par la société civile sur  
l'implémentation des stratégies nationales d'inclusion des  
Roms en Belgique

*Evaluation des progrès réalisés  
dans quatre domaines clés de la stratégie*

2018





**Rapport de monitoring par la société civile  
sur l'implémentation de la stratégie  
nationale d'inclusion des Roms en Belgique**

*Evaluation des progrès réalisés  
dans quatre domaines clés de la stratégie*

2018



Ce rapport a été préparé par le Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms dans le cadre du projet pilote **Roma Civil Monitor**, qui a pour objectif le « *Renforcement des capacités de la société civile rom et de sa participation dans le monitoring des stratégies nationales d'intégration des Roms* ». Le projet pilote est réalisé pour la Commission européenne, DG Justice et Consommateurs. Il est coordonné par le Centre d'Etudes Politiques de l'Université d'Europe Centrale Européenne (CEU CPS), en partenariat avec le réseau européen des organisations de défense des Roms (ERGO), le Centre européen des droits des Roms (ERRC), la Fundación Secretariado Gitano (FSG) et le Roma Education Fund (REF) et mis en œuvre avec environ 90 ONG et des experts issus de 27 États membres.

Bien que le projet pilote Roma Civil Monitor soit coordonné par le CEU, le rapport présente les conclusions des auteurs et ne reflète pas nécessairement le point de vue de la CEU. La CEU ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y figurent.

# TABLE DES MATIERES

|   |    |
|---|----|
| <b>LISTE DES ABBREVIATIONS</b> .....  | 5  |
| <b>RESUME</b> .....   | 6  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....   | 9  |
| Thèmes du deuxième cycle de monitoring .....  | 9  |
| Processus méthodologique .....  | 9  |
| <b>EMPLOI, FORMATION ET ACCES AU MARCHÉ DU TRAVAIL</b> .....  | 11 |
| Obstacles dans l'accès à l'emploi pour les Roms.....  | 11 |
| Obstacles et facteurs dissuasifs identifiés pour les Gens du Voyage .....   | 11 |
| Les engagements de la stratégie visant à améliorer l'accès au marché du travail .....                                 | 12 |
| Sur l'efficacité des services de l'emploi .....   | 15 |
| Lutte contre la discrimination dans l'emploi et l'antitsiganisme sur le lieu de travail.....                          | 16 |
| <b>LOGEMENT ET SERVICES PUBLICS ESSENTIELS</b> .....  | 19 |
| Accès aux commodités de base .....  | 19 |
| Accès à des logements sûrs et abordable .....   | 24 |
| Efficacité des prestations de logement et de l'aide sociale pour le maintien du logement .....                        | 25 |
| Lutte contre la ségrégation résidentielle, la discrimination et autres formes d'antitsiganisme dans le logement ..... | 26 |
| <b>IMPACT DES POLITIQUES DE SANTE SUR LES ROMS</b> .....  | 28 |
| Le contexte belge - évaluer les besoins en soins de santé des Roms et des Gens du Voyage .....                        | 28 |
| Engagements de la stratégie visant à assurer l'égalité d'accès aux services de soins de santé publics .....           | 29 |
| Lutte contre la discrimination et l'antitsiganisme dans les soins de santé .....                                      | 31 |
| <b>EDUCATION</b> .....  | 32 |
| Le contexte belge .....   | 32 |
| Améliorer la qualité de l'enseignement .....  | 34 |
| Lutte contre la discrimination, la ségrégation et autres formes d'antitsiganisme dans l'éducation .....               | 38 |
| <b>RECOMMANDATIONS</b> .....  | 40 |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....  | 43 |

## LISTE DES ABBREVIATIONS

|                   |  |
|-------------------|--|
| CeRAIC            | Centre Régional d'Action Interculturelle de la Louvière        |
| CIRE              | Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers |
| CMGVR             | Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms             |
| COCOM             | Commission Communautaire Commune                               |
| CPAS              | Centre Public d'Action Sociale                                 |
| CSA               | Conseil Supérieur de l'Audiovisuel                             |
| CEDS              | Comité Européen des Droits Sociaux                             |
| ERIO              | European Roma Information Office                               |
| FOYER             | Centre Régional d'Intégration (Cellule Roms et Gens du Voyage) |
| LDH               | Ligue des Droits de l'Homme                                    |
| Minderhendenforum | Forum des Minorités (Flandre)                                  |
| MRAX              | Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie  |
| ONG               | Organisation Non-Gouvernementale                               |
| PCNR              | Point de Contact National Rom                                  |
| PNR               | Plateforme Nationale Rom                                       |
| SPP/POD           | Service Public Fédéral pour l'Intégration Sociale              |
| UNIA              | Centre pour l'Egalité des Chances                              |
| VGC               | Commission Communautaire Flamande                              |

## RESUME

Le présent document est le deuxième rapport de suivi de la stratégie belge pour l'inclusion des Roms par la société civile. Il examine quatre thèmes centraux : le logement, l'emploi, la santé et l'éducation.

### Emploi

En 2012, la **Stratégie Nationale pour l'Inclusion des Roms (SNIR)** prévoyait de former les travailleurs sociaux des centres publics d'action sociale (CPAS) sur le travail avec les communautés Roms, mais ces formations n'ont été organisées que dans quelques communes. Cependant, d'autres formations ont été mises en place par des organisations de terrain, telles que le CMGVR et le Foyer. En ce qui concerne l'emploi, les organisations de terrain ont également développé des projets axés sur l'insertion socioprofessionnelle des Roms, dans les trois régions de Belgique.

La SNIR recommandait également que les CPAS emploient des médiateurs interculturels. Il semble que seuls les CPAS de Charleroi, d'Anderlecht et de Bruxelles aient engagé des médiateurs issus de la communauté Rom. En Flandre, des projets spécifiques de médiation des Roms sont développés dans les villes de Saint-Nicolas, Gand et Anvers, mais l'appartenance à la communauté Rom n'est pas requise pour les médiateurs. Le Foyer (Bruxelles) et le CMGVR (Wallonie) emploient également plusieurs médiateurs Roms.

Le reste du contenu proposé par la SNIR concernant l'emploi repose principalement sur des projets datant d'avant la production de la stratégie, mis en place au sein de structures et organisations existantes (GroepIntro VormingCentrum, Arthis). L'implication des services régionaux de l'emploi reste limitée. Il n'est pas certain que les objectifs évoqués dans la stratégie pour la Wallonie en particulier - qui avaient trait à l'information et à la mise en réseau des services liés à l'emploi - aient pu être atteints.

UNIA, le centre interfédéral belge pour l'égalité des chances, a indiqué qu'en 2017, la discrimination la plus courante dans le domaine de l'emploi était la discrimination basée sur des critères raciaux. A l'heure actuelle, il n'existe aucune action de sensibilisation axée sur la question de l'antitsiganisme sur le lieu de travail et sur le marché du travail, à l'exception de projets ponctuels à l'initiative de la société civile.

Dans l'ensemble, la section « emploi » de la SNIR met davantage l'accent sur les Roms que sur les Gens du Voyage : les mesures développées ou soutenues dans le cadre de la stratégie ciblent surtout les migrants des pays d'Europe centrale et orientale.

### Logement et services publics essentiels

La situation de logement des Roms et des Gens du Voyage, bien que caractérisée par des problèmes distincts, reste très problématique et non résolue. L'état actuel des choses indique qu'il n'y a pas de véritable réflexion sur les sources de fragilité et de l'instabilité de logement de ces populations.

**Roms** : le contexte actuel est marqué par un nombre croissant de familles sans domicile fixe, ce qui conduit à un nombre toujours plus important d'occupations non autorisées et récemment, au développement de petits bidonvilles. En 2012, la stratégie belge prévoyait de soutenir à Bruxelles des « Mesures d'encadrement d'occupations précaires de bâtiments à l'abandon ». Toutefois, il semble qu'aucune mesure ou programme spécifique n'ait été élaboré à cet égard. Bien au contraire, la Belgique a adopté en octobre 2017 une nouvelle loi contre les squats.

L'expérience sur le terrain montre que les initiatives et mesures existantes pour lutter contre l'exclusion liée au logement ne sont pas adaptées aux besoins de la plupart des Roms sans-abris. La principale raison est la dimension familiale de leur sans-abrisme, qui rend leur situation - et les besoins qui y sont liés - très différente de celle d'autres



personnes vivant dans la rue. Cependant, il faut noter que suite à un appel à projet à Bruxelles (2016), certains CPAS ont lancé des projets de réinsertion par le logement pour les Roms, inspirés de l'approche Housing First mais adaptés aux familles. Certaines villes flamandes ont lancé des projets similaires. Par exemple, le projet Instapwonen à Gand (2016), qui devrait prendre de l'ampleur dans les années à venir.

Enfin, la stratégie prévoyait un contrôle accru du phénomène des « marchands de sommeil », propriétaires peu scrupuleux qui louent des biens délabrés à des personnes précarisées et dont beaucoup exploitent des familles roms. Ce contrôle a eu lieu, mais il est difficile de savoir s'il a profité aux Roms puisqu'aucune mesure spécifique ne soutient leur accès au logement.

Gens du Voyage : les représentants de la communauté et les acteurs de terrain semblent s'accorder pour dire que le principal problème auquel les Gens du Voyage sont confrontés en Belgique est la le manque de terrains d'accueil, tant pour les séjours résidentiels que temporaires. Ce manque s'accompagne de cas répétés d'installations sans autorisation, ce qui génère des tensions avec les populations locales et conduit souvent à des expulsions. Déjà en 2012, le Comité Economique et Social Européen avait déclaré que la Belgique se trouvait en violation de la Charte sociale européenne. Actuellement, il n'existe toujours pas de mesures suffisantes ou obligatoires pour organiser le séjour temporaire des Gens du Voyage dans les régions belges.

A Bruxelles, il n'existe à l'heure actuelle aucun terrain officiel désigné pour le séjour temporaire des Gens du Voyage, bien que cela faisait partie des objectifs de la stratégie. En 2017, la Région de Bruxelles-Capitale a ouvert la possibilité pour ses communes de demander des subsides pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de terrains d'accueil, mais aucune des 19 communes bruxelloises ne s'est engagée.

En Flandre, à l'époque de la production de la SNIR, les pouvoirs publics pouvaient déjà bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition et l'aménagement de terrains (résidentiels et temporaires) destinés aux Gens du Voyage. En 2012, ces subventions couvraient jusqu'à 90 % des coûts, mais depuis 2016, il existe une incitation supplémentaire avec une couverture de 100 %.

En Wallonie, en 2009, la Région a lancé un projet pour les communes désireuses d'organiser le séjour temporaire des Gens du Voyage sur leur territoire. Aujourd'hui, 11 communes ont signé une convention avec le gouvernement wallon. Bien que ce projet constitue une évolution positive, il présente aussi des faiblesses, principalement en ce qui concerne le développement d'infrastructures adéquates et la mise en œuvre effective de l'accueil.

Pour les trois régions, l'absence de mesures contraignantes constitue le principal obstacle à un changement significatif des conditions de logement et de vie des Gens du Voyage.

## Impact des politiques de santé sur les Roms

La population rom en Belgique souffre encore de conditions médicales globalement mauvaises ainsi que d'un accès très insuffisant aux soins de santé. L'extrême pauvreté et l'exclusion sociale en sont les principaux facteurs tangibles. Ces problèmes s'amplifient de manière significative pour les personnes sans domicile fixe et pour celles qui n'ont pas de statut légal en Belgique.

Le droit à l'aide médicale d'urgence (AMU) est le seul accès à l'aide sociale pour les étrangers en "séjour irrégulier", ou pour les citoyens de l'UE sans assurance médicale. En 2018, le gouvernement a réformé l'AMU en adoptant une réglementation plus stricte, ce qui a encore restreint l'accès aux soins de santé pour ces groupes vulnérables.

Comme indiqué dans la stratégie, le Service Public Fédéral de la Santé gère un programme dans le cadre duquel des médiateurs interculturels d'origines variées sont employés dans des hôpitaux et services de soin de santé. Bien que ce programme améliore la

communication et réduit l'obstacle des barrières linguistiques, il convient de noter qu'aucun des quelque cent médiateurs interculturels actuellement employés dans le secteur de la santé n'est issu de la communauté rom.

## L'éducation

La scolarisation des enfants roms en Belgique reste un parcours semé d'embûches. L'un des principaux obstacles à une meilleure fréquentation scolaire est la grande précarité dans laquelle vivent de nombreuses familles roms, qui s'accompagne parfois de situations de logement très précaire. En ce qui concerne les Gens du Voyage, le principal obstacle à la scolarité réside dans le fait qu'il n'existe actuellement aucun système éducatif adapté à un mode de vie mobile.

Pour Bruxelles, la stratégie évoque le soutien du Foyer dans ses actions ciblant la scolarisation. A ce jour, le Foyer bénéficie toujours de ce soutien et axe son approche sur la médiation rom. Leur projet "Enfants roms" existe depuis 12 ans et vise à améliorer la fréquentation scolaire et la participation des parents, ainsi qu'à informer les enseignants de la situation et de la culture de la communauté.

Pour la Flandre, la stratégie évoque des financements supplémentaires pour les écoles comptant un nombre important de Gens du Voyage, afin de leur permettre de développer des approches plus personnalisées de l'éducation. Il ne semble pas y avoir d'information disponibles sur l'utilisation de ces financements. La stratégie indiquait également que la Communauté flamande mettrait l'accent sur la fréquentation scolaire ainsi que sur la participation des parents par l'intermédiaire de bureaux d'accueil, qui sont les services en place pour l'orientation des primo-arrivants. Sur l'aire d'accueil de la ville de Gand, les enfants du Voyage peuvent suivre des cours de langue sur place plusieurs jours par semaine. Cette initiative locale est une bonne pratique qui pourrait s'organiser de manière plus structurelle dans les années à venir.

Pour la Wallonie, la stratégie prévoyait le déploiement de médiateurs roms au sein des écoles. Cependant, un seul médiateur rom a été engagé depuis 2012, dans une école de Charleroi. Au niveau local, le CMGVR a élaboré deux projets axés sur le soutien scolaire : un projet d'animation mobile sur le terrain pour les Gens du Voyage, et un projet de soutien scolaire organisé au sein des écoles pour les enfants roms.

Selon UNIA (2017), l'enseignement scolaire est le secteur marqué par la plus forte augmentation des dossiers de discrimination (tous groupes confondus). Une étude récente menée par UNIA (2018) a révélé l'existence de structures scolaires très ségrégatives. En ce qui concerne spécifiquement les Roms, les expériences sur le terrain montrent que beaucoup d'entre eux sont confrontés à la discrimination dans le cadre scolaire, notamment à des refus d'inscription justifiés par leur soi-disant "retard d'apprentissage" ou par crainte "d'attirer trop d'enfants défavorisés". Heureusement, les acteurs de terrain constatent aussi que certaines écoles organisent des solutions de solidarité pour les enfants défavorisés et que le travail de médiation s'est avéré utile à plusieurs reprises. Toutefois ces mesures de soutien demeurent des solutions partielles et à court terme.

# INTRODUCTION

## Thèmes du deuxième cycle de monitoring

Extrait du rapport élaboré par le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks, suite à sa visite en Belgique en septembre 2015 : " *le Commissaire constate qu'aucun budget spécifique n'est alloué à la mise en œuvre de la stratégie et que celle-ci ne contient ni objectifs précis, ni calendrier, ni dispositif de suivi. Il prend note du point de vue, exprimé par plusieurs de ses interlocuteurs, selon lequel la stratégie devrait avoir une portée plus large, servir à ouvrir le débat dans la société sur la situation des Roms et des Gens du voyage, et s'attacher davantage à combattre les stéréotypes et les préjugés contre les Roms et les Gens du voyage.*". (CommDH(2016)1)

En 2012, à la demande de la Commission européenne, la Belgique a présenté sa stratégie nationale pour l'inclusion des Roms. A l'approche de 2020, le moment est venu d'évaluer l'efficacité de cette stratégie, en termes d'objectifs et de leur implémentation. Le présent rapport se veut l'évaluation de la stratégie par la société civile belge. Cette évaluation est basée sur des données qui ont collectées et analysées par le CMGVR (Centre de médiation pour les Gens du Voyage et les Roms).

Le projet de suivi de la stratégie belge pour l'inclusion des Roms s'étend sur une période de deux ans. La première année a été consacrée à trois thèmes principaux : la gouvernance, la lutte contre les discriminations et la lutte contre l'antitsiganisme. Le présent document constitue le deuxième rapport, et examine quatre thèmes centraux de la stratégie nationale pour l'inclusion des Roms : le logement, l'emploi, la santé et l'éducation. Les quatre thèmes étudiés - ainsi que ceux sur lesquels portait le précédent rapport - sont étroitement liés et ont un effet direct sur les conditions de vie, les perspectives et les chances d'inclusion de chacun. Cela n'est pas surprenant, sachant que la plupart des sujets liés à la cohésion sociale sont connectés et influent les uns sur les autres. Par conséquent, et dans la mesure de leurs capacités, les auteurs du présent rapport tentent d'aborder ces thématiques dans une perspective transversale tout au long du présent rapport.

Différentes approches coexistent autour des questions liées aux Roms et aux Gens du Voyage. En Wallonie/Belgique francophone, l'inclusion des minorités s'inscrit généralement dans le cadre de politiques et de mesures plus larges liées à la pauvreté et à l'exclusion socio-économique. Les politiques d'intégration sont présentées comme inclusives et reposant sur l'idée qu'"une personne pauvre est une personne pauvre". La Flandre, pour sa part, a élaboré à côté de ses politiques générales, des mesures et des plans d'action distincts ciblant spécifiquement les communautés Rom et des Gens du Voyage.

## Processus méthodologique

Pour élaboration cette évaluation, les auteurs se sont basés sur les engagements de la stratégie belge, qu'ils ont utilisé comme point de départ et fil rouge de leur analyse. La méthodologie de ce rapport s'inscrit dans une approche qualitative et combine une analyse de la documentation existante (lois, études, rapports, affaires judiciaires, sites web des services et institutions concernés) à la collecte de données parmi les principaux acteurs impliqués dans l'inclusion des Roms et des Gens du Voyage (société civile, institutions et

autorités au niveau fédéral, régional et local)<sup>1</sup>. Sur la base des questions prioritaires de ce deuxième rapport de suivi, les auteurs ont établi des questionnaires distincts pour chaque acteur, en fonction de leur domaine d'expertise et de leur zone géographique. Les questions étaient ouvertes et les interlocuteurs étaient libres de répondre par courrier, par téléphone ou lors d'une entrevue en personne. Enfin, les auteurs ont procédé à l'analyse des données et à la rédaction du rapport.

<sup>1</sup> Dans le cadre de la production du présent rapport de monitoring, les auteurs ont contacté ou utilisé les informations disponibles sur les institutions, services et personnalités suivantes : (1) Les services publics fédéraux et les ministères : de l'Éducation, de l'Emploi, du Logement, de la Santé et de l'Intégration Sociale. (2) Les organisations de la société civile, les services et institutions d'intégration : UNIA (le centre pour l'égalité des chances), le service Roms et Gens du Voyage du FOYER, le CMGVR (Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms), le VZM Integratie-Inburgerin In-Gent, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, la Cellule de Lutte contre l'Exclusion du service prévention de Molenbeek, les services régionaux de l'emploi (FOREM, ACTIRIS, VDAB), les principaux CPAS, les centres d'action interculturelle, les syndicats belges, le Fonds du Logement, les centres régionaux d'intégration, les principaux hôpitaux et maisons médicales (et leurs département de médiation interculturelle), les bureaux d'accueil pour primo-arrivants... (3) Des représentants de la communauté Rom et de la communauté des Gens du Voyage. Il faut noter que parmi les acteurs contactés, tous n'ont pas répondu aux questions. Dans le cas où les acteurs n'ont pas fourni de contribution, les auteurs ont utilisé et analysé les informations disponibles en ligne.

## EMPLOI, FORMATION ET ACCES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

### Obstacles dans l'accès à l'emploi pour les Roms

En Belgique, les principaux obstacles identifiés par les organismes de terrain et les syndicats, à la fois pour les migrants de manière générale et pour les Roms en particulier, étaient les suivants:

- Stéréotypes et discriminations
- Manque de formation adéquate
- Barrières linguistiques
- Défis de l'alphabétisation
- Problèmes liés à la reconnaissance des diplômes et qualifications obtenues à l'étranger
- Faible mobilité pour se rendre au travail
- Faibles niveaux d'éducation formelle
- Cercle vicieux : emploi - logement - scolarisation - pauvreté
- Difficultés rencontrées par ceux dont les causes d'immigration ne sont pas motivées par des raisons professionnelles ou économiques (notamment les demandeurs d'asile)
- Procédures administratives, notamment les permis de travail et de séjour et leur prolongation (Roms)

Comparés à d'autres minorités étrangères, **les obstacles et facteurs dissuasifs à l'emploi sont particulièrement prégnant pour les Roms.** Les siècles de stigmatisation et d'exclusion socio-économique sont susceptibles de décupler l'intensité des obstacles identifiés et de les inscrire dans des cercles vicieux.

En 2012, la stratégie belge évoquait la situation d'emploi des Roms en ces termes : « *Il est à noter qu'une part très limitée de la population Rom vivant en Belgique est employée sur base d'un contrat de travail « régulier », alors que celui-ci donne accès à la sécurité sociale. Beaucoup de Roms travaillent comme indépendants, tant dans le secteur formel qu'informel. Les secteurs dans lesquels l'activité d'indépendant peut être exercée n'engendrent que peu de revenu (distribution de journaux, collecte de métaux,...) ».*

### Obstacles et facteurs dissuasifs identifiés pour les Gens du Voyage

En matière d'emploi, les engagements de la stratégie belge semblent ne cibler que les Roms des pays d'Europe centrale et orientale, et non les Gens du Voyage : en effet, la stratégie évoque des mesures axées sur les barrières linguistiques, des programmes pour les migrants et des mesures spécifiques pour les primo-arrivants roumains et bulgares. (voir infra pour le détail des actions proposées).

Pourtant, le taux d'emploi chez les Gens du Voyage reste faible, et ils rencontrent des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs professions. Comme l'ont rappelé des acteurs de terrain, les indépendants itinérants rencontrent de plus en plus de difficultés à s'enregistrer officiellement comme indépendants et/ou pour satisfaire à toutes les exigences administratives (notamment la nécessité d'obtenir un diplôme en gestion d'entreprise).

## Les engagements de la stratégie visant à améliorer l'accès au marché du travail

Comme dans de nombreux autres Etats européens, l'emploi des Roms et des Gens du Voyage reste, pour des raisons distinctes, un parcours semé d'embûches. A ce sujet, la **stratégie belge de 2012 évoquait un objectif d'activation socioprofessionnelle des Roms à travers la formation des travailleurs sociaux au sein des CPAS**. Ces formations devaient être financées par le Fonds Social Européen.

- **Wallonie :**

A Charleroi, l'une des plus grandes villes wallonnes, des représentants du CPAS ont donné une conférence à des futurs travailleurs sociaux dans leur école (IPSMA), axée sur le travail de médiation interculturelle avec les Roms.

En outre, bien que non financées par le FSE, des formations de travailleurs sociaux ont eu lieu dans plusieurs villes wallonnes, telles que Namur et Liège. Elles étaient organisées par le CMGVR<sup>2</sup> (Centre de Médiation des Gens du Voyage et des Roms) et avaient pour objectif une amélioration de la communication, de la compréhension et du soutien des bénéficiaires roms par les travailleurs.

Le CMGVR favorise par ailleurs l'insertion des Roms sur le marché du travail via un accompagnement direct des demandeurs d'emploi. Cet accompagnement est rendu possible par une permanence d'orientation socio-professionnelle et la mise en place de partenariats avec les services locaux du FOREM dans quatre des plus grandes villes wallonnes (Namur, Verviers, Charleroi et Liège) afin de recevoir une sélection hebdomadaire des offres d'emploi disponibles. Ces offres d'emploi sont ensuite triées et sélectionnées en fonction des profils et des compétences des demandeurs d'emploi. La CMGVR offre également un soutien à la rédaction de C.V. et de lettres de motivation, ainsi qu'un accompagnement dans la recherche d'une formation professionnelle adéquate, et une information sur le droit du travail, les assurances et les syndicats.

- **Bruxelles :**

En février 2018, les travailleurs sociaux du CPAS de Bruxelles ont reçu une formation sur le travail avec la communauté rom. Elle a duré 6 demi-journées et a abordé des sujets tels que l'accès aux soins de santé, le travail avec les enfants et les jeunes... Selon notre interlocuteur au sein du CPAS, le CPAS de Bruxelles tente de soutenir l'insertion professionnelle des Roms par un suivi social spécifique, adapté aux besoins, conditions de vie et situations familiales des bénéficiaires.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, des formations pour les intervenants sociaux sont également organisées par le Foyer<sup>3</sup>. Ce travail d'information s'adresse à toutes sortes d'acteurs de première ligne : travailleurs sociaux, personnel scolaire, infirmiers, police.... L'ambition est d'améliorer la compréhension et la communication entre les familles roms et les institutions et services.

En ce qui concerne l'objectif d'activation socioprofessionnelle des Roms en tant que tel, le Fonds Social Européen **(FSE) a ouvert des subsides pour fournir à 60 personnes rom un accompagnement et une orientation individuelle dans leur accès à la formation et à un emploi qualifié**. Par exemple, le projet FSE Begeleiding Roma (2015-2017) est

<sup>2</sup> **Le CMGVR, le Centre de médiation des Gens du Voyage et des Roms**, est actif depuis 2001 et travaille avec les communautés rom et des Gens du Voyage selon une approche basée sur le travail de médiation (au niveau local, régional, national et européen). Le travail de médiation s'effectue entre les Roms/Gens du Voyage et les services publics, les institutions et les autorités. La stratégie belge soutient les activités du CMGVR en tant que bonnes pratiques.

<sup>3</sup> A Bruxelles, **le Foyer** est la principale organisation travaillant avec les Roms et les Gens du Voyage. Actif depuis 2003, ce service est un point de contact pour et sur les Roms et les Gens du Voyage, et travaille plus spécifiquement avec des médiateurs et twards roms. La stratégie belge programmait de renforcer le soutien accordé au Foyer et à ses activités, notamment dans les secteurs de l'éducation et du logement.

le fruit d'une collaboration entre la Commission de la Communauté flamande et le Foyer, et a été organisé en collaboration avec les services régionaux de l'emploi (Actiris pour Bruxelles et la VDAB pour la Flandre). Les bénéficiaires de ce projet ont été soutenus et orientés dans le cadre de plans d'action individuels, où une attention particulière était accordée aux difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi. Ce projet a permis à 36 bénéficiaires de trouver du travail. De plus, 53 ont suivi un cours de langue et 15 se sont inscrits en formation professionnelle<sup>4</sup>. Un second projet a ensuite vu le jour, « Roma@Work » (2018-2019) : au total, 90 participants seront accompagnés avec le même objectif d'insertion socioprofessionnelle.

- Flandre

En Flandre, à la suite d'un appel à projet lancé en 2016 pour des projets axés sur l'insertion professionnelle des Roms, **sept projets à court terme (un an) ont été sélectionnés et financés par le Fonds Social Européens**. Tous ont proposé des activités d'orientation et de conseil visant à faciliter l'accès des Roms au marché du travail :

- Kuregem : Ik ben Roma en ik werk
- Gent : Arbeidsteam Intra-Europese Migratie II
- Bruxelles : projet FSE Roma II (voir ci-dessus)
- Anvers : Amalia II
- Mortsel : Projet Roma II
- Sint-Niklaas : Romajongeren - aan toekomstdromen - werken met en aan toekomstdromen

En lien avec l'objectif de formation des travailleurs sociaux pour améliorer l'insertion socioprofessionnelle des Roms, **la SNIR recommandait également que les CPAS emploient des médiateurs interculturels**.

La Commission Européenne a identifié la médiation rom comme une bonne pratique<sup>6</sup> et un moyen efficace d'améliorer la communication et le développement d'une relation de confiance avec les communautés. Toutefois, en dehors des **CPAS de Charleroi (Wallonie), d'Anderlecht (Bruxelles) et de Bruxelles**, les auteurs du présent rapport n'ont pas connaissance d'autres CPAS employant actuellement des médiateurs d'origine rom.

En Flandre, le Vlaamse Actie Plan MOE-migranten de 2012 (Plan d'action flamand pour les migrants d'Europe centrale et orientale - Roms) prévoyait des projets axés sur la médiation rom dans les villes de **Saint-Nicolas, Gand, Anvers (et Bruxelles)** via la Commission communautaire flamande avec le Foyer). Cependant, selon le rapport d'évaluation du projet « steward de quartier »<sup>8</sup>, l'appartenance à la communauté rom n'est pas requise. Les stewards doivent maîtriser des langues parlées par les Roms. Afin d'évaluer ces projets de médiation en Flandre, le Forum des Minorités (Minderhedenforum) a organisé un

<sup>4</sup> Source <http://www.foyer.be>

<sup>5</sup> Plus d'information sur <https://www.esf-vlaanderen.be/nl/opgroepen/begeleiding-roma-ii>

<sup>6</sup> CM/REC(2012)9, Recommendation on mediation as an effective tool for promoting respect for human rights and social inclusion of Roma.

<sup>7</sup> A Charleroi, une médiatrice rom a été engagé pour trois ans (2015-2018) dans le cadre d'un projet de partenariat entre le CPAS et deux écoles, afin de résoudre les problèmes d'abandon scolaire précoce. Le financement FSE n'a pas été renouvelé.

<sup>8</sup> Agentschap Binnenlandbestuur, (2016). Evaluatierapport projecten Buurtstewards. Retrieved from : [http://www.stedenbeleid.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Buurtstewards\\_evaluatierapport\\_2016.pdf](http://www.stedenbeleid.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Buurtstewards_evaluatierapport_2016.pdf)

questionnaire à l'intention des ONG roms et l'une de ses conclusions a été la nécessité de travailler avec davantage de médiateurs issus de la communauté<sup>9</sup>.

Note : il sembler que certains CPAS fassent occasionnellement appel à des médiateurs interculturels issus du secteur médical pour des traductions, ou utilisent les services de traduction sociale existants.

Pour la Flandre, la stratégie prévoyait l'élaboration d'un **plan visant à l'orienter les Bulgares et Roumains sans permis de travail vers des emplois en pénurie de main d'œuvre ou de travailleurs spécialisés**.

Lors de leur adhésion à l'UE en 2007, les travailleurs roumains et bulgares ont fait face à une période de transition de 7 ans (jusqu'au 01.01.2014), durant laquelle des mesures spécifiques limitait leur accès au marché du travail belge. Pour faciliter leur insertion professionnelle, la stratégie prévoyait leur orientation vers les métiers en pénuries par la VDAB (le centre régional flamand pour l'emploi), en consultation avec les partenaires sociaux, les autorités locales, les CPAS et les ONG. Malheureusement, les auteurs du présent rapport n'ont pas reçu d'informations complémentaires sur ce projet, ni sur sa mise en œuvre ou son impact sur la communauté rom.

Par ailleurs, au moment de l'élaboration de la stratégie, la Flandre travaillait déjà sur un **projet d'entrepreneuriat pour étrangers** dans le cadre duquel les migrants des pays d'Europe centrale et orientale devaient bénéficier d'une attention particulière.

En effet, quelques années avant l'élaboration de la stratégie, le ministère de la Communauté flamande avait identifié l'entrepreneuriat comme un moyen efficace de réaliser l'intégration citoyenne et de réduire les risques de chômage de longue durée. A l'époque, les citoyens des nouveaux pays adhérents (y compris la Roumanie et la Bulgarie) avaient déjà le droit de travailler à leur compte sans restriction<sup>10</sup>.

C'est pourquoi le Vlaamse Actie Plan MOE-Migranten de 2012 a développé un parcours vers l'entrepreneuriat pour les étrangers (nouveaux arrivants et générations plus âgées de migrants), avec une attention particulière pour les migrants d'Europe centrale et orientale. Dans le cadre de ce plan, les migrants reçoivent des informations sur la réglementation de l'entrepreneuriat en Belgique et sont invités à suivre un « parcours vers l'entrepreneuriat ». Malheureusement, les auteurs du présent rapport n'ont pas reçu d'informations complémentaires sur ce projet ni sur son impact sur la communauté rom.

Toujours pour la Flandre, dans le cadre du décret sur l'éducation et le travail de la Communauté Flamande, **la stratégie belge soutient le Groepintro VormingCentrum (Molenbeek), un centre de formation professionnelle offrant un soutien et un développement personnel aux jeunes en situation de vulnérabilité** afin de les préparer au marché du travail<sup>11</sup>.

Il faut noter que ce projet existait avant la production de la stratégie belge pour l'inclusion des Roms. Aujourd'hui, il est toujours en place et est organisé en partenariat avec le VDAB et ACTIRIS (les centres régionaux d'emploi pour Bruxelles et la Flandre), ainsi que le Foyer. Situé dans un quartier multiculturel de Bruxelles, l'ambition du VormingCentrum est de rapprocher les jeunes du marché du travail par la formation professionnelle. Les élèves reçoivent une formation générale et professionnelle, combinée à un accompagnement individuel. Ils bénéficient également un soutien intensif dans l'apprentissage du flamand

<sup>9</sup> D'après le rapport d'évaluation 2016 du projet « stewards de quartier ».

<sup>10</sup> Comme indiqué dans le Vlaamse Actieplan MOE(Roma)-Migranten de 2012 « En 2009, 75.592 entrepreneurs ont démarré une entreprise en Flandre (...) Ces dernières années, il y a eu un nombre particulièrement élevé de Polonais, Roumains et Bulgares ayant un statut indépendant ». (p.24)

<sup>11</sup> Bien que la stratégie belge fasse référence au VormingCentrum dans sa section « Education », les auteurs du présent rapport l'ont placé dans le chapitre sur l'emploi dans un souci de cohérence avec le reste du rapport.



(ainsi que du français). Afin d'acquérir plus d'expérience pratique, certains étudiants sont sélectionnés pour des "projets passerelles" (sous la forme de contrats d'apprentissage).

Dans le VormingsCentrum, la formation professionnelle est appréhendée avec une pédagogie spécifique, celle des "modèles". C'est dans ce cadre que les médiateurs roms sont engagés, compte tenu du pourcentage élevé de jeunes Roms parmi les élèves (80% au moment où la stratégie a été élaborée).

#### *Exemple de bonnes pratiques en matière d'emploi*

Pour la Wallonie, la stratégie prévoyait **d'étendre la "plate-forme intersectorielle pour l'emploi"**. L'objectif était de permettre un échange d'informations entre les acteurs en contact direct avec les Roms et les acteurs de l'emploi/de la formation, ainsi que de prendre des mesures pour réduire les obstacles à l'insertion socioprofessionnelle des Roms.

Toujours en ce qui concerne la Wallonie, la stratégie **prévoyait une collecte d'informations, par le biais du FOREM, dans le but d'identifier les problèmes spécifiques rencontrés par les Roms dans leur accès au travail, ainsi que des solutions potentielles.**

A ce sujet, et en raison de l'impossibilité et de l'illégalité de la collecte de données ethniques, nos interlocuteurs du FOREM ont indiqué qu'après consultation de leurs services et du gouvernement régional (DGO5 - Action sociale), ils se devaient de constater « *qu'il est actuellement impossible aux autorités belges (régionales et communautaires) d'informer sur la situation spécifique des Roms en ce qui concerne l'emploi, la profession, l'accès à l'éducation et la formation professionnelle* ». Cette réponse a également été donnée par la DGO5 à l'Organisation Internationale du Travail.

Enfin, la stratégie envisageait que les besoins des Roms en termes d'insertion socioprofessionnelle, une fois identifiés, seraient communiqués à d'autres acteurs (logement social, CPAS, etc.) afin d'améliorer l'accès des Roms à la formation et à l'emploi. Si nécessaire - et si le budget le permettait - des cours de formation spécifiques pour les Roms auraient alors pu être développés.

Toutefois, aucun échange d'informations sur les besoins spécifiques des Roms ne semble avoir eu lieu.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, la stratégie belge mentionne un projet pilote de 2 ans « Du statut d'immigrant à celui de classe moyenne<sup>12</sup> », lancé par la Commission communautaire flamande. Son objectif était d'amener les nouveaux arrivants bulgares et roumains vers des activités indépendantes.

Le projet a démarré en 2012, en partenariat avec l'organisation roumaine ARTHIS. L'idée sous-jacente était de stimuler et de réglementer l'emploi des nouveaux arrivants en développant l'entrepreneuriat et via l'acquisition du statut d'indépendant. **Dans le cadre du projet, de nombreuses séances d'information ont été organisées, dont une au cours de laquelle le système de microcrédit a été présenté. Ces séances d'information se poursuivaient encore en 2017<sup>13</sup>**, avec des sessions sur des sujets tels que le statut d'indépendant, les rôles et fonctions des centres régionaux pour l'emploi, la sécurité sociale, les assurances, le chômage, l'aide aux entreprises et entrepreneurs, les nouveautés dans les services consulaires, etc.

### Sur l'efficacité des services de l'emploi

**Les trois services régionaux belges de l'emploi sont le FOREM (Wallonie), ACTIRIS (Bruxelles) et la VDAB (Flandre).** Tous ont développé des programmes de formation et d'expérience professionnelle à l'intention des groupes « vulnérables », mais il

<sup>12</sup> « Van immigrant tot middenstand » en Flamand.

<sup>13</sup> Voir l'onglet « événement » sur <http://www.arthis.com>

semble que leur impact reste limité. Par ailleurs, il n'existe pas de programme ciblé spécifiquement sur les Roms ou les Gens du Voyage. **Les services régionaux de l'emploi disposent également d'une offre de services pour la main d'œuvre étrangère et pour les réfugiés**<sup>14</sup>, mais rien de spécifique aux Roms et Gens du voyage en dehors de partenariats délimités avec des organisations de terrain. Par exemple le projet FSE mis en œuvre par le Foyer et le partenariat entre le CMGVR et le FOREM (voir p.11)

Il convient de noter que **les conditions d'accès aux services d'aide aux migrants excluent automatiquement la grande majorité des Roms**, en particulier les conditions d'origine et de citoyenneté. En effet, ces services sont généralement accessibles aux migrants provenant de pays extérieurs à l'UE et à l'EEE. Elle est également limitée aux personnes qui vivent en Belgique depuis moins de trois ans, qui ont élu domicile dans le pays et qui appartiennent à des catégories administratives spécifiques en termes de statut juridique.

## Lutte contre la discrimination dans l'emploi et l'antitsiganisme sur le lieu de travail

### **Discrimination ethnique dans l'emploi : chiffres et facteurs identifiés**

Note introductive sur la discrimination globale en Belgique : en 2017, UNIA (l'organisme belge pour l'égalité des chances) a enregistré **une augmentation de 12% du nombre total de dossiers ouverts pour discrimination raciale**. Cela fait des années que ce type de discrimination est le plus fréquent. En 2017, la majorité des cas de discrimination raciale/ethnique concernaient les médias (24,9%), l'emploi (24%) et l'accès aux biens et services (19,9%). Le nombre de plaintes pour discrimination par des personnes Roms ou des Gens du Voyage est particulièrement peu élevé. En outre, comme l'indique EUROSTAT (2015), le pourcentage de la population belge qui serait à l'aise de travailler avec une personne rom n'est que de 57% (81% au total)<sup>15</sup>.

UNIA, l'organisme belge pour l'égalité des chances, a enregistré une augmentation globale (toutes catégories de personnes confondues) de 71,3 % des dossiers de discrimination en matière d'emploi au cours des cinq dernières années<sup>16</sup>. En 2017, toutes catégories de personnes confondues, UNIA a ouvert 572 nouveaux dossiers dans la catégorie de l'emploi. Les critères raciaux se sont révélés être le motif de discrimination le plus courant dans le secteur de l'emploi. La discrimination aurait lieu tant dans le processus d'embauche que sur le lieu de travail. Les représentants d'UNIA parlent ici d'un phénomène "endémique". Ils ont également attiré l'attention sur le fait que la discrimination se produit parfois dans la première phase du processus, à savoir dans les annonces elles-mêmes : certaines offres d'emploi exigent une langue maternelle spécifique, ce qui correspond pratiquement à une exigence de nationalité.

UNIA a reçu très peu de signalements de discrimination à l'emploi de la part de personnes Roms ou du Voyage : seulement 1 en 2015, 5 en 2015 et 3 en 2013 (et rien ces deux dernières années).

<sup>14</sup> Au FOREM, la plupart des antennes locales du service régional de l'emploi disposent d'un « service migrants », qui vise à améliorer l'accès des nouveaux arrivants au marché du travail. Ils offrent un soutien en matière d'inscription et de procédures administratives, identifient les compétences et les besoins, informent sur le marché du travail et proposent soit une offre d'emploi adaptée, soit un relais vers des services compétents.

A Bruxelles, il existe un partenariat entre Actiris et le CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et les Etrangers) : ce partenariat vise à aider les demandeurs d'emploi à obtenir des équivalences de diplômes obtenus à l'étranger et, ce faisant, à améliorer leurs chances sur le marché du travail.

En Flandre, le VDAB propose une offre de services pour ceux qui ne parlent pas couramment le flamand, tels que des cours de langue et un soutien à la recherche d'emploi.

<sup>15</sup> Special EU Barometer 437. Discrimination in the EU in 2015.

<sup>16</sup> UNIA, (2017). Monitoring socio-économique 2017: marché du travail et origine. Retrieved from : [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/1215\\_UNIA\\_Monitoring\\_2017\\_-\\_FR-Anysurfer.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1215_UNIA_Monitoring_2017_-_FR-Anysurfer.pdf)

Il n'existe actuellement aucune initiative spécifique visant à sensibiliser les employeurs et/ou le grand public à la question de l'antitsiganisme sur le lieu de travail et sur le marché du travail, à l'exception d'actions spécifiques menées par la société civile. Interrogés sur les moyens de lutter contre la discrimination et l'antitsiganisme dans l'emploi, les représentants d'UNIA ont répondu que l'organisme pour l'égalité des chances encourage le recours à des stratégies telles que les "tests" et les "évaluations mystères" afin de découvrir les comportements discriminatoires des employeurs envers les étrangers et les groupes minoritaires.

En 2013, 2015 et 2017, UNIA et le Ministère de l'Emploi ont publié des rapports de suivi socio-économique sur le marché du travail belge, axés sur l'impact de l'origine ou du parcours migratoire des personnes sur leurs possibilités d'emploi.

- Le principal constat est que **le facteur « origine » reste un facteur déterminant pour expliquer les inégalités sur le marché du travail en Belgique**. Leur recherche montre également que si les taux d'emploi augmentent avec le niveau d'éducation, un niveau d'éducation élevé ne suffit pas à effacer les inégalités entre travailleurs belges et travailleurs d'origine étrangère. Cela signifie qu'en dépit d'une qualification égale, l'origine d'une personne détermine toujours ses chances de réussite sur le marché du travail.
- De plus, ce suivi observe un **phénomène d'ethnostratification** : l'origine d'une personne détermine fortement le secteur d'emploi auquel elle peut aspirer. Les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées dans les emplois précaires et moins bien rémunérés, qui s'accompagnent souvent des conditions de travail les plus difficiles.
- Il convient également de noter que **l'écart entre les Belges et les étrangers se creuse lorsque l'on ajoute le genre et l'âge à l'équation**. Si l'écart d'inégalité entre les hommes et les femmes a diminué entre 2008 et 2014, il s'est révélé très variable selon l'origine et la composition de la famille (plus de difficultés pour les femmes avec enfants). À ce sujet, il convient également de souligner qu'il n'existe pas de règles de quotas dans le domaine de l'emploi.
  - **Les femmes roms sont confrontées aux effets combinés de deux identités discriminées, ce qui entrave encore leurs chances d'exister de manière substantielle sur le marché du travail.**
- Selon les rapports socio-économiques présentés par UNIA et le Ministère de l'Emploi, **le secteur public est une source non négligeable d'emploi pour les étrangers** - une information soutenue par les syndicats belges. Cependant, ces emplois ne sont visiblement pas attribués de manière identique. Comme le résume notre contact à la FGTB, les étrangers sont surtout représentés dans les emplois peu qualifiés/moins valorisés et restent minoritaires dans les emplois statutaires. Cela indique qu'il y a encore beaucoup à faire pour les minorités étrangères (sans parler des Roms et des Gens du Voyage) pour assurer de véritables opportunités d'ascension professionnelle et sociale.

Note sur les syndicats :

Quelques mesures pour l'inclusion professionnelle des populations désavantagées :

- **Le système des articles 60**

En Belgique, un "article 60" est un type de contrat de travail dans lequel le bénéficiaire du revenu d'insertion sociale (RIS) peut bénéficier d'une mesure d'insertion professionnelle. Ce type de contrat, ainsi que ceux appelés "article 61", trouvent leur origine dans la loi du 8 juillet 1976 sur les CPAS. Ainsi, le CPAS peut engager des bénéficiaires et les mettre à disposition d'entreprises, d'associations

ou des structures publiques. Ce faisant, les bénéficiaires acquièrent de l'expérience professionnelle et ouvrent le droit aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail. Le fait que ces travailleurs coûtent moins cher aux employeurs facilite leur insertion dans le monde professionnel. Toutefois, ces coûts moindres rendent également l'emploi plus difficile lorsque se termine le contrat en article 60 et que le CPAS ne couvre plus sa partie des coûts salariaux.

- **L'ordonnance de Madrane**

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, « l'Ordonnance Madrane » est destinée à inciter les administrations locales à embaucher des demandeurs d'emploi provenant de quartiers à fort taux de chômage. Cette ordonnance ne vise pas les minorités spécifiquement, mais elle fonctionne comme un moyen de soutenir les travailleurs en fonction de leur quartier d'origine, ce qui a des chances de coïncider avec des personnes issues de quartiers multiculturels et/ou exposées à un risque de précarité.

### **En attente d'un arrêté royal**

Notre contact à la CSC (Confédération des Syndicats Chrétiens) a attiré l'attention sur le fait que, bien que cela ait été prévu dans les lois anti-discrimination (10 mai 2007), la Belgique n'a toujours pas adopté d'arrêté royal établissant des mesures positives pour améliorer l'accès des minorités au marché du travail. Cependant, l'année dernière, le Ministère de l'Emploi a travaillé sur un projet d'arrêté royal qui a été soumis à l'approbation de la Centrale Nationale des Employés. Selon les homologues de la CSC à la FGTB, un tel arrêté royal pourrait être un outil intéressant pour cibler des groupes sous-représentés dans le secteur de l'emploi.

## LOGEMENT ET SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

Comme tous les autres thèmes étudiés dans le cadre de cette recherche, la thématique du logement illustre combien il est important de concevoir la cohésion sociale de façon transversale. En Belgique, les travailleurs sociaux ont attiré l'attention sur le fait que l'accès au logement est directement connecté aux chances d'inclusion des personnes et à leur capacité à trouver une place dans la société. L'approche « Housing First » s'inscrit dans cette optique. Largement répandue en Belgique depuis 2013, le « Housing First » est le nom d'une méthode de lutte contre l'exclusion liée au logement, basée sur l'idée que tout processus d'inclusion efficace commence avec un logement décent<sup>17</sup>.

Cependant, l'état actuel des choses concernant les conditions de logement, tant pour les Roms que pour les Gens du Voyage, révèle qu'il n'y a pas de réelle compréhension des sources de la fragilité du logement chez ces deux populations, et peu de volonté politique de les résoudre.

### Accès aux commodités de base

#### ***Contexte actuel pour les Roms :***

- *De plus en plus de situations de sans-abrisme*

De nombreuses familles roms quittent leur pays d'origine pour fuir la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>18</sup>. Si toute une partie d'entre eux trouvent les moyens de s'en sortir et de s'intégrer pleinement dans la société belge, un certain nombre de familles restent coincées dans la précarité et dans des conditions de logement instables. De plus en plus d'entre elles sont aujourd'hui à la rue.

Jusqu'il y a peu, les efforts de la société civile belge avaient permis d'éviter l'émergence de bidonvilles tels que ceux qui existent en France, le long des autoroutes. Cependant, au cours des dernières années, plusieurs des principales villes belges ont vu se développer des débuts de bidonvilles habités principalement par des familles roms. A Bruxelles par exemple, en 2016, un bidonville s'est développé en quelques mois, rassemblant près de 50 personnes. Aux dernières nouvelles, les services municipaux essayaient de trouver des solutions durables pour les familles. Un an plus tard, en août 2017, une situation similaire est apparue dans un autre quartier de Bruxelles, réunissant une vingtaine de familles.

- *Inadéquation du système actuel des abris de nuit et d'insertion par le logement*

Face au phénomène croissant du sans-abrisme, il est rapidement devenu évident que les initiatives et mesures existantes (des hébergements d'urgence aux projets de réinsertion par le logement) sont inadaptés pour les Roms. La principale raison en est la dimension familiale de leur sans-abrisme : cette caractéristique unique rend leur situation - et les besoins qui y sont liés - très différente de celle des autres personnes qui survivent dans la rue.

Parce qu'ils s'appuient sur une représentation ancienne de la population des sans-abris, les services sociaux et de logement dédiés à cette problématique sont généralement conçus pour des individus et non pour des familles - et encore moins pour des familles avec enfants. Cela rend la plupart infrastructures existantes inadaptées aux besoins des

<sup>17</sup> Plus d'informations sur <http://www.housinfirstbelgium.be>

<sup>18</sup> Les travailleurs de terrain ont vu beaucoup des familles qui sont venues en Belgique ces dernières années sont d'origine roumaine ou slovaque, et qu'un certain nombre d'entre elles sont arrivées de France pour fuir les bidonvilles et les expulsions perpétuelles qui ont lieu depuis 2010.

Roms en situation de sans-abrisme, en raison de la dimension familiale et collective de leur précarité.

Cette observation vaut même pour l'aide au logement la plus élémentaire, à savoir les hébergements d'urgence. La grande majorité des centres d'hébergement d'urgence, également appelés « abris de nuit », ne sont pas mandatés pour accueillir les enfants. Il existe des maisons d'accueil pour des familles, généralement gérées par des associations locales, mais il n'y en a que quelques-unes par région et elles ne bénéficient pas des subventions du Code Wallon du Logement. En outre, de nombreuses conditions sont susceptibles d'exclure les familles roms, dont celle de résider légalement sur le territoire belge (de nombreuses familles sans-abris se voient délivrer un ordre de quitter le territoire). Comme l'a rappelé notre contact au CPAS de Bruxelles, cette observation s'applique également au logement social : beaucoup sont tout simplement inaccessibles aux Roms en raison de la taille importante des familles.

### **Engagements de la stratégie VS loi « anti-squat »**

Il est difficile d'obtenir des estimations sur le nombre de familles roms en situation de sans-abrisme. Un récent rapport du CIRE (Coordination et Initiatives pour les Réfugiés et Etrangers) estime qu'environ 300 Roms sont concernés à Bruxelles, alors que ce phénomène était pratiquement inexistant il y a quelques années<sup>19</sup>. Les agents de terrain d'autres grandes villes belges (Namur, Charleroi, Gand, Anvers...) constatent également l'intensification du phénomène, avec de nombreuses familles vivant dans la rue ou d'un squat à l'autre.

Il est indéniable qu'aujourd'hui, le nombre de familles roms sans-abris augmente et, dans la plupart des cas, les autorités locales ne leur fournissent pas de solution de relogement. Cette absence de réaction politique laisse ces familles dans des conditions de vie extrêmement préoccupantes : elles sont **contraintes de vivre dans une errance permanente**, phénomène qui coïncide non seulement avec l'apparition des bidonvilles comme mentionné ci-dessus, mais aussi avec un **nombre croissant de squats et d'occupations illégales de bâtiments**.

A ce sujet, au vu de la réalité bien connue des immeubles inoccupés **à Bruxelles, la stratégie belge de 2012 prévoyait de développer des « mesures d'encadrement pour l'occupation précaire de bâtiments à l'abandon »**. La stratégie préconisait pour ce faire « une approche intégrée et pluridisciplinaire qui combine les pouvoirs des différents niveaux d'autorité ».

- Toutefois, il semble **qu'aucune mesure ou programme spécifique n'ait été élaboré dans le but de promouvoir l'occupation temporaire des bâtiments inoccupés**. Au contraire, comme mentionné dans notre précédent rapport, les autorités belges ont adopté en octobre 2017 une nouvelle loi qui vise à lutter contre les squats. Cette décision faisait suite à la forte couverture médiatique d'une occupation illégale par des familles roms à Gand. Depuis lors, de nombreuses familles ont été expulsées en vertu de cette loi.
- La société civile belge a réagi à peu près à l'unanimité : en pénalisant les squatters<sup>20</sup>, **l'accent est mis sur la criminalisation de la pauvreté plutôt que sur la recherche de solutions alternatives de logement**. Suite à l'adoption de la loi, une trentaine d'organisations de la société civile (dont la Ligue des Droits

<sup>19</sup> CIRE, (2016). « Les familles migrantes dites roms en errance à Bruxelles : des citoyens européens de seconde zone ? »

<sup>20</sup> Avec cette nouvelle loi, l'occupation non-autorisée de tout bien immobilier s'accompagne d'un risque pouvant aller jusqu'à un mois de prison, et cette peine peut monter jusqu'à un an si les personnes refusent de quitter l'immeuble. En vertu de cette loi, les procédures d'expulsion sont également accélérées, moins coûteuses pour les propriétaires, et les délais d'expulsion sont raccourcis.

Humains) ont **déposé une requête en annulation devant la Cour constitutionnelle**<sup>21</sup>.

**Note** : en 2012, la stratégie illustre son argument en faveur de l'occupation de bâtiments abandonnés avec l'exemple de l'église du Gesu, qui était habitée à l'époque par plus de 200 personnes (dont beaucoup étaient Roms).

Si cette occupation faisait à l'époque l'objet d'un projet de vie et d'occupation temporaire, les occupants ont été expulsés de force sur décision du maire de Saint-Josse Ten Noode par plus de 200 policiers en novembre 2013<sup>22</sup>, avec des alternatives de logement insuffisantes au regard du nombre de personnes délogées.

### **Belgique : projets émergents de réinsertion par le logement**

En Belgique, le projet « Housing First » est un programme de réinsertion par le logement, qui a débuté en 2013 et repose sur l'idée que le logement est un préalable à toute (ré)insertion sociale durable. Bien que ce projet se soit avéré efficace auprès des personnes sans domicile fixe<sup>23</sup>, aucune personne ni famille rom n'en a bénéficié jusqu'à présent. Selon toute vraisemblance, la raison principale en est que, ici encore, le Housing First est conçu pour une seule personne, et non pour une famille ou un groupe de personnes.

- Cependant, suite à un appel à projets lancé par la COCOM (Commission Communautaire Commune) en 2016 en Région Bruxelloise, certains CPAS ont développé des projets de réinsertion par le logement, **inspirés des valeurs du Housing First, mais adaptés aux familles**. Par exemple, les CPAS d'Ixelles, de Forest et de Molenbeek ont développé des projets de logement avec des familles roms. Dans ces projets, une approche intersectionnelle a permis un accompagnement plus large en matière d'éducation, de santé et de soutien administratif et a donné des résultats positifs. Les subventions accordées par la Région de Bruxelles-Capitale seront d'ailleurs probablement renouvelées dans les années à venir.
- Certaines villes flamandes ont lancé des projets similaires. Par exemple, « **Instapwonen** » à **Gand (2016)** : ce projet accueille et guide 3 familles d'origine slovaque et bulgare, sous conditions d'une implication active et de participation financière (un tiers du loyer si elles ont un revenu). L'objectif est d'offrir la possibilité de stabiliser tous les domaines de la vie en prévision d'un logement permanent. Les familles peuvent rester dans ce logement transitoire pour un maximum de 18 mois. Selon notre interlocuteur au VMSW (agence flamande du logement social), ce projet devrait être étendu à 40 logements dès 2018. Il s'agit de logements vacants, d'immeubles appartenant à la ville de Gand, au CPAS et aux agences du logement social, mais aussi à des établissements scolaires<sup>24</sup>. Dans le cadre de cette capacité accrue, le projet ne serait plus exclusivement réservé aux Roms.

*Bonne pratique sélectionnée pour le secteur du logement*

<sup>21</sup> Plus d'informations sur <http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article1884> (Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat), <http://febul.be/index.php/membres/8-content-febul/35-news1> (Fédération Bruxelloise des Unions pour le Logement) and on <https://squatbelgium.noblogs.org/>

<sup>22</sup> <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/gesu-la-police-expulse-violemment-les-occupants-52772f63357046af56a072b0>

<sup>23</sup> Après deux ans du projet pilote Housing First, 93% des bénéficiaires avaient réussi à maintenir leur situation de logement. Plus d'info sur <https://www.mi-is.be/fr/themes/logement/sans-abris/housing-first-belgium>

<sup>24</sup> Par exemple, l'Université de Gand va accueillir une grande famille dans d'anciennes salles de classe, et Hogent (école secondaire) va fournir à des réfugiés 13 chambres situées dans une ancienne maison d'étudiants.

- En 2018, un appel à projet a été lancé par la Région de Bruxelles concernant l'installation de logement modulable, léger et innovant pour combattre le sans-abrisme sur le territoire de la capitale<sup>25</sup>.

-----

***Contexte actuel pour les Gens du Voyage : manque de terrains pour le séjour résidentiel et temporaire***

Les représentants communautaires et les acteurs de terrain semblent tomber d'accord : **le problème principal auquel sont confrontés les Gens du voyage en Belgique réside dans la pénurie de terrains d'accueil, tant pour les séjours résidentiels que temporaires.** Cette pénurie s'accompagne de cas répétés d'installations non autorisées, qui génèrent des tensions avec les populations locales et conduisent souvent à des expulsions. Ces expulsions répétées creusent encore le fossé avec la société sédentaire et alimentent la perception des Gens du Voyage comme d'une communauté indésirable, dont la présence sur le territoire communal ne peut être qu'illégale. Aujourd'hui, en 2018, la société civile belge peut malheureusement témoigner que les expulsions de familles de Voyageurs ont encore lieu toute l'année, même en hiver.

Il convient de rappeler qu'en 2012 déjà, à la suite d'une plainte déposée par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme<sup>26</sup>, le Comité Economique et Social Européen avait déclaré que la Belgique se trouvait en violation de la Charte Sociale Européenne, notamment en raison du manque important de sites disponibles pour les Voyageurs ainsi que de sa gestion des expulsions. Il est clair que ces problèmes étaient donc bien connus au moment de l'élaboration de la stratégie nationale. Pourtant, en 2015, trois ans plus tard, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, n'a eu d'autre choix que de constater « une augmentation récente des expulsions », « un manque persistant et important de terrain pour les séjours temporaires et permanents » et que « peu de progrès semblent avoir été réalisés depuis la décision du Comité européen des droits sociaux en 2012 ». (CommDH(2016)1, p.30)

Comme l'a résumé la Ligue des Droits Humains dans son rapport de septembre 2015 au Commissaire Européen aux Droits de l'Homme<sup>27</sup>, le manque de sites a de graves conséquences : « *La majorité de ces familles en sont réduites à vivre dans une grande précarité, sous la menace permanente d'une expulsion, avec des répercussions négatives sur leur accès à l'emploi, à l'éducation pour leurs enfants et à la santé* ». (2015, p.1)

En ce qui concerne l'acquisition de terrains privés pour des séjours résidentiels, la Ligue des Droits Humains a fait une évaluation qui est toujours d'actualité aujourd'hui : « *Quelle que soit la région du pays, on ne constate aucune amélioration du sort des familles qui tentent de s'installer en caravane sur des terrains privés qu'elles ont achetés ou loués : elles continuent de se voir généralement refuser le permis d'urbanisme nécessaire. Leur occupation de leur terrain sans permis est parfois tolérée par la commune mais reste précaire : ces familles peuvent en être expulsées à tout moment* ». (2015, p.3)

***Engagements de la stratégie***

Concernant la Région de Bruxelles-Capitale, la stratégie évoquait une volonté trouver des terrains d'accueil pour les Gens du Voyage : « La Communauté flamande soutient (...) le Foyer pour donner des conseils aux autorités locales et régionales pour développer des

<sup>25</sup> <https://logement.brussels/actualites/appel-a-projets-installation-de-logements-modulaires-legers-et-innovants-en-region-de-bruxelles-capitale>

<sup>26</sup> IFHR vs Belgium, 62/2010.

<sup>27</sup> Ringelheim, J., (2015). La situation des Gens du voyage en Belgique : Analyse de la Ligue des droits de l'homme présentée au Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.



mesures politiques adéquates en matière d'aires de stationnement pour les Gens du Voyage ».

Cependant, **bien que le Ministère régional du Logement ait mis en place un cadastre de sites qui pourraient être dédiés aux Gens du Voyage, aucun terrain n'a encore été désigné à Bruxelles.** Un seul terrain d'accueil a été ouvert au cours des dernières années. Il a fermé au bout d'un an et n'est plus occupé qu'occasionnellement.

Pendant longtemps à Bruxelles, il n'y a pas eu de subventions allouées à l'acquisition de terrain et d'équipements autres qu'un soutien de la Communauté française (mentionné ci-dessous). En 2017, **la Région de Bruxelles-Capitale a ouvert la possibilité pour ses communes, via un appel à projet d'un budget de 1,5 million d'euros, de demander des fonds pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de terrains pour les Gens du Voyage. Cependant, aucune des 19 communes bruxelloises ne s'est portée candidate.** Par conséquent, l'appel à projet 2018 ne prévoit plus cette possibilité d'un soutien financier pour des terrains dédiés aux Gens du Voyage. L'absence totale de terrain de transit pour les Gens du Voyage place Bruxelles, la capitale européenne, en violation de la Charte Sociale Européenne.

Pour la Flandre, la stratégie fait référence au fait que les autorités publiques (communes, provinces, AFPC, sociétés de logement social...) ont été soutenues financièrement dans l'acquisition et l'équipement de sites pour les Gens du Voyage (résidentiels et temporaires).

A l'époque, ces subventions couvraient jusqu'à 90 % des coûts, mais **depuis 2016, il existe une incitation supplémentaire avec une couverture de 100 %.**

Il existe actuellement 30 sites résidentiels publics en Flandre (490 places). Pourtant, cela est loin d'être suffisant comparé aux besoins. Dans un article récent, N. Bernard et Y. Moons (2016) rapportent des estimations de 500 à 1000 familles qui attendent encore de se voir attribuer un terrain<sup>28</sup>. En outre, des travailleurs de terrain ont rapporté que si de nombreuses communes appliquaient auparavant une « politique de tolérance » à l'égard des occupations non-autorisées, elles sont devenues beaucoup plus strictes depuis les élections municipales de 2012. De plus en plus de Gens du Voyage ont été expulsés de leur lieu d'habitation permanent et ont été obligés de se déplacer sans la moindre alternative. Entre 2012 et 2014, une quarantaine de Gens du Voyage belges auraient été contraints d'abandonner leurs terrains résidentiels. (Commissariaat Kinderrechten - Commissie Wonen, Poverty Policy and Equal Opportunities, 2014)

Par ailleurs, à l'heure actuelle en Flandre, seuls 2 des 5 terrains dédiés au séjour temporaire des Gens du Voyage sont ouverts, à Gand et à Asse. Les champs d'Huizingen, Courtrai et Anvers ont récemment été fermés. Des travailleurs de terrain en Flandre ont fait référence aux estimations faites par le Foyer (Bruxelles) selon lesquelles seulement 17,5% des besoins en terrain de séjour temporaire sont actuellement ouverts.

Pour la Wallonie, la stratégie fait référence à la réforme du Code Wallon du Logement comme à une manière de « développer des formes alternatives d'hébergement », y compris des terrains d'accueil pour les Gens du voyage, en particulier dans les zones d'habitation permanente (HP). Le Code Wallon du Logement comprend également une « aide à l'équipement et à l'aménagement de terrains pour recevoir les habitations mobiles des Gens du Voyage ».

En 2009, la Région wallonne a lancé une **politique volontariste pour les communes désireuses d'organiser le séjour temporaire des Gens du Voyage. Aujourd'hui, 11 communes<sup>29</sup> ont signé une convention avec le gouvernement wallon**, qui est axée sur l'acquisition et l'aménagement de terrains dédiés au séjour temporaire des Gens du

<sup>28</sup> Bernard, N., Moons, Y., (2016). Note de discussion issue de la rencontre du National Roma Contact Point sur le logement.

<sup>29</sup> Ath, Amay, Bastogne, Charleroi, Hotton, Mons, Namur, Ottignies-Louvain-laNeuve, Sambreville, Verviers, Wasseiges.

Voyage. Dans ce processus, le CMGVR joue un rôle de conseil, de consultation et de médiation entre les acteurs, y compris les Gens du Voyage et les populations locales.

**Ce projet constitue en soi une avancée positive**, notamment parce qu'il permet un meilleur ancrage et une meilleure visibilité de l'organisation du séjour temporaire en Wallonie. Il a également été un projet "pionnier" dans l'information des populations locales et des municipalités voisines. Néanmoins, **il subsiste encore aujourd'hui des faiblesses évidentes, principalement en ce qui concerne l'établissement d'infrastructures adéquates et l'efficacité de cette politique**. Le CMGVR fait notamment état de disparités importantes en termes d'infrastructures disponibles, et donc de possibilités d'organiser un séjour temporaire. Un autre problème réside dans le fait que les calendriers d'accueil sont très irréguliers (c'est le cas notamment en hiver : aucun terrain n'est accessible aux groupes de Gens du Voyage, ce qui pousse des familles sur les routes durant la période la plus froide de l'année).

Notes :

- Selon les acteurs de terrain, le nombre de terrains dédiés aux Gens du Voyage en Wallonie reste clairement insuffisant pour répondre aux besoins. Comme l'a souligné la Ligue des Droits Humains, la grande majorité des 262 communes wallonnes refusent catégoriquement les demandes des familles souhaitant séjourner temporairement sur leur territoire et s'opposent fermement à toute recherche de solution négociée<sup>30</sup>.

## Accès à des logements sûrs et abordables

### Engagements de la stratégie pour les Roms

En dehors des situations de sans-abrisme, les problèmes les plus graves en termes de logement pour les Roms sont liés à l'occupation de logements insalubres<sup>31</sup> et dangereux. Comme l'évoque la stratégie, les Roms sont particulièrement ciblés par les « marchands de sommeil », des propriétaires peu scrupuleux qui profitent de leur vulnérabilité sur le marché du logement (faibles ressources, absence de statut juridique). Les acteurs de terrain évoquent un manque de connaissance parmi les Roms concernant leurs droits.

**La stratégie prévoyait un contrôle accru par l'Inspection Flamande du Logement sur le phénomène des marchands de sommeil** dans les régions à forte concentration de migrants d'Europe centrale et orientale.

Cet objectif a également été évoqué dans le Vlaamse Actieplan MOE(Roma)-Migranten de 2012 et a été formulé par le ministre flamand compétent comme une priorité pour l'Inspection Flamande du Logement. Cependant, notre interlocuteur au sein du VMSW (« Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen », société flamande du logement) nous a informés que cette priorité avait été temporaire et qu'elle avait maintenant expiré.

Le rapport annuel de l'Inspection Flamande du Logement mentionne le nombre d'interventions relatives à des situations dans lesquelles il existe un risque sérieux pour la santé ou la sécurité des résidents. Une distinction est faite pour deux groupes spécifiques : les travailleurs saisonniers et les Roms. Le tableau suivant, inclus dans le rapport de FHI, présente le nombre d'interventions sur les foyers dont l'état d'insalubrité constituait une menace pour les résidents roms<sup>32</sup>.

| 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------|------|------|------|------|------|
|------|------|------|------|------|------|

<sup>30</sup> Ringelheim, J., (2015). La situation des Gens du voyage en Belgique : Analyse de la Ligue des Droits Humains présentée au Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

<sup>31</sup> Caractéristiques des logements insalubres : équipements sanitaires et de chauffage défectueux, humidité dans les murs, électricité et gaz non conformes aux normes de sécurité, absence de fenêtres, etc....

<sup>32</sup> <https://www.zimmo.be/blog/2017>

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 5 | 0 | 0 | 1 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|

Les nationalités bulgare, slovaque et roumaine (pays dont sont issus de nombreux Roms) sont très représentées dans les locataires vivant dans des maisons qui ont été inspectées ces dernières années par le FHI. Comme l'a souligné notre interlocuteur au VMSM, il est très probable que ces chiffres sous-estiment la réalité.

Il convient de noter que le rapport annuel du FHI fait état d'une augmentation du nombre de décisions de justice exigeant la restauration de logements insalubre, ce qui constitue en soi une amélioration du marché du logement en Flandre. Cependant, il peut s'avérer difficile pour des familles défavorisées de continuer à vivre dans une maison si la restauration de la propriété implique une augmentation du loyer.

Notre contact au VMSM a fait références aux informations du Kruispunt Migratie-Integratie et du Minderhedenforum pour affirmer qu'il reste difficile pour les Roms de trouver un logement abordable et de qualité en Flandre.

## Efficacité des prestations de logement et de l'aide sociale pour le maintien du logement

### **Engagements de la stratégie en faveur des Roms**

Au niveau fédéral, la stratégie belge prévoyait une meilleure communication avec la communauté rom concernant l'aide que les CPAS peuvent fournir dans la constitution de garanties locatives, afin d'éviter des problèmes de paiement potentiels.

Bien que les CPAS puissent effectivement fournir ce type de soutien, il semble que cela n'ait pas fait l'objet d'une campagne d'information spécifique. Cependant, il est à noter que le CPAS de Bruxelles se distingue avec la création récente d'une unité constituée de deux travailleurs sociaux et d'un référent logement, formés et spécialisés dans l'accompagnement des Roms et Gens du voyage. La formation de ces travailleurs a permis un meilleur accès au logement pour plusieurs familles.

S'appuyant sur son expertise, le CPAS de Bruxelles a affirmé que le système actuel d'aide au logement, notamment le Fonds du logement, est doté de conditions administratives et juridiques difficiles à remplir pour les familles défavorisées.

La stratégie indique que la Flandre dispose d'une « politique de logement globale » qui devrait permettre aux Roms d'avoir un accès égal à « des logements adaptés, de bonne qualité, dans un environnement approprié, à un prix raisonnable et avec une garantie de stabilité ».

Toutefois, comme nous l'avons vu dans la section sur la discrimination et dans tout ce chapitre sur le logement, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre une égalité d'accès au logement (tant dans le secteur privé que dans le secteur public). Par exemple, en ce qui concerne le marché du logement social : les Roms devraient en théorie bénéficier des mêmes chances que tout autre candidat. Cependant, comme l'a rappelé notre interlocuteur au VMSW, les conditions de base d'accès au marché du logement social excluent automatiquement une grande partie de la communauté, notamment les conditions en termes de statut juridique<sup>33</sup>. Le VMSW a contacté 4 agences flamandes de logement social, actives dans des régions où vivent beaucoup de familles roms (Anvers, Gand, Waasland) : toutes ont affirmé qu'il y avait très peu de Roms parmi leurs locataires.

De plus, en Flandre, l'accès au logement social s'accompagne désormais d'une exigence de compétences linguistiques de base (depuis novembre 2017).

<sup>33</sup> Les personnes ne peuvent pas obtenir un prêt pour un logement social si elles ne sont pas autorisées à entrer en Belgique pour plus de trois mois, si elles sont impliquées dans une procédure en cours pour obtenir un statut de séjour, si elles ne possèdent qu'un visa touristique ou un visa Schengen.

Il convient toutefois de noter que **certaines villes flamandes - telles que Gand et Saint-Nicolas - ont développé leurs propres stratégies pour promouvoir l'inclusion des migrants (y compris les Roms)**. Selon le rapport 2015 de Nils Muiznieks, Commissaire aux Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, « *La stratégie appliquée à Gand en particulier est souvent qualifiée de pratique prometteuse, étant donné qu'une proportion considérable des Roms venus d'autres Etats membres de l'UE ont réussi à trouver un logement et un emploi et à s'intégrer dans la ville. La stratégie prévoit des actions d'information et une meilleure coordination entre l'administration locale et les ONG ; elle s'appuie sur le travail de médiateurs, dont la contribution à l'intégration des Roms est largement reconnue* ». (p.28)

### **Note globale sur le marché immobilier belge :**

Partout en Belgique, le marché du logement social est trop restreint que pour répondre aux besoins: les listes d'attente s'allongent et le temps d'attente peut prendre jusqu'à dix ans. En outre, selon les travailleurs sociaux et les chercheurs, les options sont encore plus limitées pour les familles nombreuses<sup>34</sup>. Il n'existe pas de chiffres sur le nombre de Roms installés dans des logements sociaux, mais il y a fort à supposer qu'ils soient plutôt faibles.

### **Lutte contre la ségrégation résidentielle, la discrimination et autres formes d'antitsiganisme dans le logement**

Dans son rapport 2017, UNIA, l'organisme belge pour l'égalité des chances, a signalé une augmentation de 48,1 % du nombre de dossiers de discrimination dans le secteur du logement au cours des 5 dernières années (toutes catégories de personnes confondues). En 2017, 36,1% des dossiers ouverts dans ce secteur concernaient la discrimination raciale.

En matière de logement, on ne peut que constater que les programmes et institutions liés au logement ne prennent pas en compte les discriminations généralisées auxquelles sont confrontés les Gens du Voyage et les Roms, qui conduisent de nombreuses familles dans des situations de sans-abrisme ou de grande insécurité de logement. Ce manque d'attention à la discrimination en matière de logement révèle des lacunes dans la compréhension et l'évaluation approfondie des situations de pauvreté et d'exclusion en Belgique.

La ville de Gand a été la première ville européenne à lancer des tests de situation afin d'évaluer l'état global de la discrimination dans le secteur du logement (2015). Suite à cette expérience, le ministère régional du Logement de Bruxelles a lancé des tests similaires à Bruxelles (2016-2017) : environ 22 000 mails ont été envoyés par des candidats fictifs en réponse à environ 11 000 annonces d'agences immobilières, et environ 650 appels ont été effectués. L'origine ethnique et le niveau de revenu se sont avérés être les deux principaux critères de discrimination<sup>35</sup>.

### **Discrimination en matière de logement - Situation actuelle des Roms**

- Loi anti-squat mentionnée ci-dessus
- Les expulsions qui ont lieu toute l'année
- Discrimination indirecte en raison de la dimension familiale, tant pour l'accès aux logements sociaux que pour l'hébergement d'urgence

<sup>34</sup> Voir Joris Wauters, 'Roma in Flanders Fact Sheet' Et N. Bernard, N. Moons, (2016), Note de discussion pour sur la rencontre du National Roma Contact Point meeting sur le Logement.

<sup>35</sup> Résumé détaillé de cette recherche disponible sur: <https://logement.brussels/documents/documents-du-cil/discriminibrux/resume-rapport-denquete-discrimination>

- Difficulté à trouver un logement une fois identifiés comme Roms
- Hostilité du voisinage une fois identifiés comme Roms
- Refus d'inscription : comme l'a rapporté le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Nils Muiznieks en 2015 : « *Les Roms, notamment ceux qui souffrent de mal-logement, se voient souvent refuser l'inscription sur les registres municipaux, ce qui est contraire à la législation belge. Le refus d'inscription peut entraîner le retrait du permis de séjour et priver la personne concernée d'une série de services essentiels* ». (CommDH(2016)1, p.28).
- Sur le marché locatif privé, les Roms, comme d'autres groupes défavorisés sur le plan socio-économique, sont soumis à différents mécanismes de discrimination. Il n'existe pas de chiffre spécifique mais par exemple, la Groote Woononderzoek de 2013<sup>36</sup> (Grande enquête sur le logement sur le marché flamand) a montré que 36% des propriétaires ne veulent pas de locataires avec une garantie locative du CPAS, et que 22% des propriétaires ne veulent pas louer leur bien à des personnes d'origine étrangère. En réponse à ces chiffres alarmants, le 20 juillet 2018, un « plan d'action flamand contre la discrimination en matière de logement » a été inscrit à l'ordre du jour du Conseil ministériel du Gouvernement flamand. Cependant, ce plan d'action est uniquement basé sur la prévention et l'autorégulation.

### ***Discrimination en matière de logement - Situation actuelle des Gens du Voyage***

- Les organisations de la société civile déplorent que **l'actuel manque de terrains entrave le droit des Gens du Voyage à un logement décent, ce qui a des répercussions directes sur d'autres droits fondamentaux**. Pour les familles itinérantes, la capacité de voyager et de s'établir librement est directement liée à plusieurs droits fondamentaux : le droit à l'éducation, au travail, à l'accès aux soins de santé, à la vie familiale et à la dignité. Pour les familles qui sont installées sur des terrains résidentiels, ces droits sont également menacés par l'instabilité des conditions de logement : beaucoup ont l'impression qu'ils peuvent être expulsés à tout moment, en raison du flou juridique autour les caravanes, ainsi que de la difficulté à obtenir des permis d'urbanisme. En Flandre, le VZW Integratie-Inburgering le confirme : « Les demandes de permis d'urbanisme sont très difficiles ». (2016, p 24)

A cela s'ajoute la problématique des expulsions, qui ont lieu toute l'année et poussent des familles entières sur la route sans solution alternative de logement.

<sup>36</sup> Winters S., Ceulemans W., Heylen K., Pannecoucke I., Vanderstraeten L., Van den Broeck K., De Decker P., Ryckewaert M. & Verbeeck G. (2015), Wonen in Vlaanderen anno 2013. De bevindingen uit het Grote Woononderzoek 2013 gebundeld, Steunpunt Wonen, Leuven.

# IMPACT DES POLITIQUES DE SANTE SUR LES ROMS

## Le contexte belge - évaluer les besoins en soins de santé des Roms et des Gens du Voyage

### Santé - la situation actuelle des Roms

En 2014, le rapport sur la santé des Roms du Conseil de l'Europe<sup>37</sup> indiquait qu'en Europe, les Roms souffrent de conditions médicales plus mauvaises que celles du reste de la population. Entre autres, leur espérance de vie est en moyenne inférieure de 10 à 15 ans, la mortalité infantile est plus élevée et les maladies chroniques et infectieuses sont plus fréquentes. S'appuyant sur le rapport national belge, le rapport du Conseil de l'Europe sur la santé des Roms indiquait qu'en Belgique, « *les CPAS bruxellois estiment que les Roms ont une espérance de vie de 55 ans et que leur santé est mauvaise, même par rapport aux réfugiés et aux sans-papiers ; et suggèrent que cela soit lié aux conditions de logement* ». Le rapport souligne également l'impact continu des conditions de vie que les Roms subissaient dans leur pays d'origine. Une étude thématique sociale de 2012 sur la situation des Roms en Belgique résume: « *le manque d'accès à des mesures préventives telles que la vaccination et une alimentation nutritive, des conditions de logement décentes, un mode de vie sain et le suivi médical sont identifiés par diverses études comme les raisons pour lesquelles l'état de santé et l'espérance de vie de la population rom en Belgique sont inférieurs à ceux de la population majoritaire* »<sup>38</sup>.

Ces observations correspondent à l'information et aux expériences de terrain. Les acteurs et les organisations de terrain attirent l'attention sur le fait que de nombreux Roms en Belgique souffrent encore de conditions médicales globalement mauvaises (conditions de vie précaires, maladies infectieuses, malnutrition, mauvaise santé dentaire...) et d'un accès aux soins très déficient. Déjà en 2013, une étude présentée par Médecins du Monde Belgique indiquait que seuls 13% des enfants roms avaient reçu les vaccins nécessaires et que 26% des femmes roms interrogées s'étaient déjà vues refuser des soins de santé<sup>39</sup>.

Une enquête menée en 2016 par la ville de Gand a identifié plusieurs obstacles à l'accès aux soins de santé rencontrés par les Roms, notamment les contraintes financières, les problèmes de mobilité, les barrières linguistiques et la complexité du système de soins. Si ces obstacles sont rencontrés par d'autres minorités étrangères, il semble qu'il existe des difficultés supplémentaires pour les Roms, notamment l'existence d'une certaine méfiance à l'égard des institutions médicales. En 2016, lors de la réunion thématique organisée par la Plate-forme Nationale Rom, des obstacles similaires ont été mis en évidence<sup>40</sup>. Parmi les thèmes de discussion choisis par les participants figuraient la nécessité de la prévention, l'utilité de la médiation interculturelle, la lutte contre les tabous, l'amélioration de l'accès à l'information et à la sensibilisation....

Aujourd'hui encore, les situations de précarité et d'exclusion sociale sont les principaux facteurs explicatifs des mauvaises conditions de santé : de nombreuses familles roms sont contraintes de vivre dans des logements surpeuplés et/ou insalubres, ce qui les expose à des risques sanitaires.

<sup>37</sup> Commission Européenne, (2014). Roma Health Report : Health status of the Roma population.

<sup>38</sup> De Hert, P, Van Caeneghem, J., (2012) Belgium: Social thematic study, The situation of Roma. FRANET.

<sup>39</sup> Médecins du Monde Belgique, (2013). Rapport annuel 2012: Etat des lieux de l'accès aux soins en Belgique. [https://www.issuu.com/mdm-dvdw/docs/mdm\\_rapport\\_annuel\\_2012\\_fr\\_final\\_\\_3](https://www.issuu.com/mdm-dvdw/docs/mdm_rapport_annuel_2012_fr_final__3)

<sup>40</sup> Plus d'information sur les contenus de cette rencontre thématique sur: [https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/plate-forme\\_des\\_roms\\_sante\\_pv\\_29092016.pdf](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/plate-forme_des_roms_sante_pv_29092016.pdf)

A noter que les difficultés identifiées dans l'accès aux soins ont tendance à s'amplifier pour les personnes sans domicile fixe et pour celles qui ne bénéficient pas d'un séjour légal en Belgique.

*Note sur l'aide médicale urgente*

Les personnes qui résident en Belgique sans autorisation ont un accès restreint aux soins de santé, qui se limite à l'aide médicale urgente (AMU). Le droit à l'AMU est la seule forme d'aide sociale accessible aux étrangers en « séjour irrégulier », ou aux citoyens de l'UE sans assurance médicale<sup>41</sup>. Cependant, **en mars 2018, le gouvernement belge a passé une réforme de l'AMU et a installé une procédure visant à contrôler si les soins de santé fournis correspondent réellement aux critères d'une aide médicale urgente**<sup>42</sup>. Concrètement, cette procédure se traduit par des contrôles accrus pour les médecins, assortis d'amendes élevées pour ceux qui dispensent des soins médicaux considérés « non urgents » sous une couverture AMU<sup>43</sup>. En conséquence, cette récente réforme restreint encore l'accès aux soins de santé pour des catégories de population déjà vulnérables. C'est le cas notamment d'un certain nombre de Roms (citoyens UE contraints de quitter le pays, apatrides, ressortissants extra-européens sans permis de séjour...).

Note : Pour les citoyens de l'UE, la directive transfrontalière permet l'accès à l'aide médicale urgente, mais pas pour plus de trois jours.

## Engagements de la stratégie visant à assurer l'égalité d'accès aux services de soins de santé publics

Comme indiqué dans la stratégie, le Service Public Fédéral de la santé gère un programme dans le cadre duquel des médiateurs interculturels sont employés dans un certain nombre d'hôpitaux.

Il convient de noter que ce système de médiation interculturelle dans le secteur des soins de santé était en place avant la production de la stratégie. Le projet initial a été lancé en 1997 à l'initiative du Service Public Fédéral de la Santé et est toujours en place aujourd'hui.

Dans le secteur des soins de santé, la fonction des médiateurs interculturels est de faciliter le dialogue avec les patients, d'apaiser les tensions lorsqu'elles existent, et de fournir des informations clés pour assurer une communication et des soins plus efficaces. Les médiateurs permettent un accès plus individualisé aux soins de santé, dans la langue du patient. Globalement, il semble que le recours aux médiateurs améliore l'accessibilité et la qualité des soins de santé pour les groupes vulnérables. Toutefois, il convient de noter **qu'aucun des quelques cent médiateurs interculturels actuellement employés dans le secteur de la santé n'est d'origine rom**. Pourtant, le recrutement de médiateurs roms pourrait avoir un impact positif sur la communication, sur la confiance dans les institutions médicales et pourrait améliorer la compréhension des obstacles spécifiques aux soins de santé au sein du personnel médical.

- En Wallonie, une trentaine de médiateurs interculturels sont employés dans une dizaine d'hôpitaux et de maisons médicales (notamment à Charleroi, Gilly, La Louvière, Tournai, Liège, Verviers et Namur). En ce qui concerne la disponibilité de la médiation dans les langues habituellement parlées par les Roms, la traduction

<sup>41</sup> Toutefois, le droit à l'AMU pour les citoyens de l'UE n'est disponible qu'après 3 mois de résidence, et doit être régulièrement renouvelé avec le CPAS.

<sup>42</sup> Loi sur l'Aide Médicale Urgente, 8 juillet 1964.

<sup>43</sup> Pour cette raison, un collectif de 80 médecins et experts médicaux, ainsi que l'organisation Médecins du Monde, se sont élevés contre cette loi, notamment parce que la réforme repose sur une conception restrictive de ce que l'AMU est censée couvrir : "La définition correcte de l'AMU est basée sur l'arrêté royal du 12 décembre 1996. Il indique que l'AMU - contrairement à ce que son nom suggère - ne se limite pas aux soins d'urgence, mais devrait couvrir TOUS les soins médicaux préventifs et curatifs".

est généralement possible en roumain et en turc dans les plus grandes institutions. Au CHR de Liège et au CHC de Verviers, la médiation est également disponible dans d'autres langues d'Europe occidentale (bosniaque, serbo-croate, macédonien, etc.).

- A Bruxelles, il y a aussi une trentaine de médiateurs interculturels, employés dans 13 hôpitaux et cliniques de la capitale. La traduction est disponible principalement en turc et en arabe, mais aussi en polonais, en roumain, ou encore en albanais dans certains endroits.
- En Flandre, environ 40 médiateurs interculturels travaillent dans le secteur de la santé. La médiation interculturelle est disponible dans plus de 15 hôpitaux et centres médicaux, mais rarement dans les langues d'Europe occidentale. (à l'exception de Gand, où la médiation en bulgare est disponible, et d'Anvers, qui offre des services en serbe/croate et en bosniaque). Plusieurs institutions médicales font cependant appel à des ressources internes (personnel médical) pour assurer la traduction et l'interprétariat, ou à des médiateurs interculturels et des traducteurs issus d'institutions externes.

**Dans les hôpitaux et les établissements de soins de santé, on a également recours à la médiation interculturelle par vidéoconférence.** Il semble que jusqu'à présent, le système de vidéoconférence soit une alternative satisfaisante pour le personnel hospitalier. Si aucune médiation en personne ou par vidéoconférence n'est possible, les services de santé font habituellement appel à des services externes d'interprétariat social.

D'autres services s'appuieraient également sur des médiateurs interculturels du secteur de la santé, notamment les CPAS. (Par exemple, le CPAS de Bruxelles, Charleroi et Bruges font ponctuellement appel aux médiateurs de leur hôpital/clinique local).

### **Formations pour les médiateurs interculturels :**

Les médiateurs interculturels dans le secteur de la santé reçoivent fréquemment des formations. Récemment :

- En 2016, le SPP Intégration Sociale et le SPF Santé Publique ont organisé une formation ROMED pour les médiateurs interculturels travaillant avec les Roms, afin de renforcer leurs compétences et d'améliorer la qualité des services d'interprétariat avec les Roms et les Gens du Voyage.
- Un autre colloque a eu lieu à Séville en 2016, organisé en collaboration avec le SPF Santé Publique et le SPP Intégration sociale (projet Equi-Health), à destination des médiateurs interculturels et axé sur la médiation interculturelle pour les Roms<sup>44</sup>.

Flandre : à l'époque où la stratégie a été élaborée, un projet pilote visant à fournir aux patients roms des soins de santé quotidiens adaptés a été mis en place à Sint-Niklaas, avec le soutien du gouvernement flamand.

Les auteurs de ce rapport n'ont pas trouvé d'informations supplémentaires sur ce projet. Cependant, l'évaluation de la stratégie belge faite par la Commission européenne en 2014 fait mention d'une « *Action spécifique dans la ville de Saint-Nicolas, ciblant les Roms* ».

Flandre : la stratégie évoquait également l'existence de « networking entre les prestataires de soins de santé », visant à partager des informations sur des cas individuels et à améliorer la compréhension des situations de pauvreté.

<sup>44</sup> Evaluation par la Commission Européenne de la stratégie nationale belge : <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/2014.pdf>



## Note sur la vaccination en Flandre

En Flandre, l'Agence de la Naissance et de l'Enfance (ONE Kind & Gezin) contient une unité qui se rend sur les terrains où séjournent des groupes de Gens du Voyage et offre la possibilité de vacciner les jeunes enfants.

### Initiative de mise en réseau locale In-Gent

Afin de combattre les obstacles rencontrés par les Gens du Voyage dans leur accès aux soins de santé, des travailleurs de terrain à Gand coopèrent avec le centre de santé communautaire local afin d'orienter et de prendre des rendez-vous pour ceux qui ont besoin d'une assistance médicale. Ils ont aussi régulièrement recours à une équipe de vaccination qui se rend sur le terrain à la demande pour vacciner les enfants. Actuellement, le staff prévention du centre de santé communautaire local réfléchit aux meilleures manières de communiquer avec les Gens du Voyage sur les questions de santé. Ils se rendent sur le terrain de passage de Gand trois fois par an.

Note : la stratégie belge ne fixe pas d'objectif spécifique pour la Wallonie en termes d'accès aux soins de santé.

## Lutte contre la discrimination et l'antitsiganisme dans les soins de santé

### Initiatives de la société civile

A plusieurs reprises, les acteurs de terrain ont fait état de préjugés et de stéréotypes persistants chez certains prestataires de soins de santé. Ils ont observé que l'existence de tels stéréotypes entrave l'accès aux soins de santé pour les Roms et les Gens du Voyage, et entraîne parfois même un refus de service. Il n'existe à l'heure actuelle aucune mesure spécifique pour lutter contre l'antitsiganisme ou la discrimination à l'encontre des Roms dans les soins de santé. Les activités d'information et de sensibilisation sont donc laissées à l'initiative des organisations de terrain.

Par exemple, en Wallonie, le CMGVR a organisé une formation à destination du personnel médical et infirmiers d'un centre hospitalier. La formation avait pour but d'aider le personnel infirmier à mieux comprendre le contexte historique, politique et socio-économique global de la communauté Rom et d'améliorer leur communication avec les familles en cas d'urgence, de maladie grave ou de décès. Une seconde édition de cette formation a ensuite été demandée pour le reste du personnel médical.

### Répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables

Quelques projets sont développés en Belgique en vue d'assurer l'accès aux soins de santé de base pour les groupes de population les plus vulnérables, notamment les sans-abris, mais aussi les étrangers en situation de précarité, les personnes sans statut de séjour légal...

Les principales initiatives disponibles pour ces groupes fragilisés sont Médecins du Monde, Hermes, Médihalte, Athena, ....

- A Bruxelles, l'association "Infirmiers de Rue" existe depuis 2005 et accompagne les personnes les plus démunies/sans-abris pour accéder aux services de santé élémentaires.
- Dans certaines villes, des offres similaires de soins de santé et de réinsertion en matière de logement sont dispensées par des services communaux appelés les « Relais Sociaux ». Il y en a 7 en Wallonie : Charleroi, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers.
- Au niveau européen, l'EPHA (Alliance européenne pour la santé publique) mène une campagne contre les inégalités en matière de santé et met l'accent sur la santé des Roms et de leurs enfants.

# EDUCATION

## Le contexte belge

En Belgique, les compétences en matière d'éducation sont du ressort des Communautés (française, flamande et allemande) depuis 1988. La Communauté flamande couvre les écoles flamandes et la Communauté française couvre le système scolaire francophone de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les écoles belges jouissent d'une certaine autonomie.

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans. L'enseignement obligatoire n'équivaut cependant pas à l'obligation d'aller à l'école (les parents peuvent choisir l'enseignement à domicile pour leurs enfants). L'enseignement obligatoire comporte deux niveaux: l'enseignement primaire, destiné aux enfants de 6 à 12 ans et comprenant six années scolaires, et l'enseignement secondaire, organisé pour les élèves de 12 à 18 ans. L'enseignement secondaire comprend trois cycles et différents types d'enseignement. Dans le troisième cycle (2 dernières années) de l'enseignement secondaire professionnel, la réussite est nécessaire pour obtenir un certificat d'enseignement secondaire. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, un programme commun est proposé. Les élèves ne font un choix d'études qu'au début du deuxième cycle.

La Constitution garantit la liberté du choix de l'école aux parents. Les parents et les enfants doivent avoir accès à une école de leur choix à une distance raisonnable de leur résidence.

### Aperçu des principales politiques en matière de diversité dans l'éducation

- **Le Décret Mixité** : en communauté française, le Décret Mixité est en place depuis 2008 (bien qu'il ait fait l'objet de modifications depuis lors) et vise à réduire la ségrégation sociale dans les écoles. Ce décret se veut inclusif et ne cible donc pas de groupes spécifiques. Il se base sur une série de paramètres qui doivent être pris en compte lors de l'inscription d'un enfant en première année du secondaire. Le premier critère concerne l'origine sociale des élèves. De même, la communauté flamande dispose d'un décret sur l'éducation égalitaire. Selon UNIA (2017), le décret sur la mixité a récemment contribué à réduire le nombre d'enfants orientés vers l'enseignement spécialisé<sup>45</sup>.
- **En Belgique, le Pacte d'Excellence** a vu le jour et vise - entre autres - à réduire le phénomène de l'« orientation précoce » avec l'élaboration d'un programme d'études commun pour tous les élèves jusqu'à l'âge de 15 ans. Une autre ambition est d'allouer des moyens supplémentaires pour lutter contre le redoublement et le décrochage scolaire, ainsi que pour réduire les inégalités en matière de compétences linguistiques.
  - Cependant, le baromètre de la diversité dans l'enseignement récemment publié par UNIA (2018) révèle que pour l'instant, l'enseignement secondaire en Belgique reste caractérisé par un système d'orientation précoce et par un statut inégal accordé aux différents types d'enseignement, ce qui cristallise les inégalités entre élèves.
- **Le système d'« Encadrement Différencié »**, développé dans le cadre du Pacte d'Excellence, a pour objectif d'assurer l'égalité des chances et l'émancipation sociale dans le secteur scolaire. Dans ce cadre, des fonds supplémentaires sont alloués aux écoles qui accueillent de nombreux enfants issus de milieux défavorisés pour des raisons sociales, économiques, culturelles ou pédagogiques, afin qu'ils bénéficient de moyens humains et matériels supplémentaires pour augmenter leurs chances de réussite scolaire. Cela concerne 25% des élèves des écoles primaires

<sup>45</sup> UNIA, (2017), Participation à l'enseignement des enfants des Gens du Voyage de Belgique.

et secondaires. Il semble que le budget alloué n'ait pas évolué avec les années et ne suffit pas actuellement à couvrir tous les besoins<sup>46</sup>.

- **Le programme DASPA :** depuis 2012, le programme DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Primos Arrivants) est en place, avec pour objectif la scolarisation des élèves primo-arrivants, et plus particulièrement l'amélioration de leurs compétences linguistiques. Dans le cadre de ce programme, certaines écoles organisent des « classes passerelles » pour les enfants qui ne peuvent pas intégrer immédiatement une classe normale, notamment en raison de la barrière de la langue. Jusqu'à présent, les cours DASPA sont proposés aux enfants nouveaux arrivants pour une période de 18 mois, ce qui est parfois insuffisant (notamment pour ceux qui n'ont jamais été scolarisés auparavant). Toutefois, le projet DASPA devrait être réformé avec un nouveau décret qui l'adapterait aux réalités du terrain (entre autres, l'accès aux cours DASPA serait basé sur un test d'aptitude plutôt que sur une date d'arrivée ou sur une durée d'apprentissage spécifique limitée).

Il faut noter que la création de classes DASPA dépend de la demande et des capacités des écoles. En 2015-2016, il y avait 32 écoles DASPA pour l'enseignement primaire, et 37 pour l'enseignement secondaire. Suite à l'augmentation du nombre de primo-arrivants en 2015, d'autres ont ouvert leurs portes.

- Globalement et dans la mesure de leurs moyens, les écoles belges développent leurs propres méthodes de lutte contre le décrochage scolaire : par exemple en développant des services sociaux qui offrent un suivi individuel, ou en organisant des cours de langue pour les jeunes qui en éprouvent le besoin.

### Accès à la scolarité pour les enfants roms

La scolarisation des enfants roms en Belgique reste un chemin semé d'embûches. Les acteurs de terrain rapportent des problèmes d'absentéisme, de décrochage et de ségrégation scolaire<sup>47</sup>. Dans de nombreux cas, l'accès à la scolarité pour les enfants roms est marquée de barrières linguistiques, tant chez les enfants que chez les parents, et par d'importants stigmates culturels au sein du personnel enseignant. Plus particulièrement, il semble que l'un des principaux obstacles à une meilleure fréquentation scolaire soit la pauvreté dans laquelle vivent certaines familles, particulièrement lorsqu'elle s'accompagne de précarité de logement. Pour les familles vivant dans la rue, les conditions de vie et les priorités différentes liées à la survie et à l'errance font qu'il peut s'avérer difficile d'assurer une fréquentation scolaire régulière.

Selon une étude menée en 2017 par UNIA<sup>48</sup> avec l'aide d'organisations de terrain<sup>49</sup>, la présence en école maternelle est plutôt faible: sur les 15 enfants en âge préscolaire interrogés, seuls 6 s'y rendaient. Selon cette étude, les enfants roms ne vont généralement pas à l'école avant l'âge de 4 ans, et beaucoup ne sont pas inscrit avant le début de la scolarité obligatoire. En ce qui concerne l'école primaire et secondaire, les chiffres restent problématiques : sur les 63 enfants interrogés, 41 allaient à l'école. Il convient cependant de noter que ces échantillons ne sont pas généralisables à l'ensemble de la communauté et que les connaissances sur la participation scolaire sont encore très incomplètes à ce jour.

La recherche menée par UNIA a également confirmé qu'un nombre élevé d'enfants roms sont envoyés dans des établissements d'éducation spécialisée. Dans l'échantillon enquêté

<sup>46</sup> <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/plus-de-moyens-pour-l-encadrement-differencie.html>

<sup>47</sup> Suggestion de lecture à ce sujet : Hemelsoet, E., (2016). Whose problem is it anyway? Realising the right to education for Roma children in Ghent, Belgium. *Romani Studies* 5, Vol 25(1).

<sup>48</sup> UNIA, (2017). Participation à l'enseignement des enfants des Gens du Voyage de Belgique.

<sup>49</sup> Flandre : In-Gent ; Bruxelles : Foyer ; Wallonie : CMGVR.

en Flandre, ils étaient plus nombreux dans les écoles spécialisées (22) que dans l'enseignement ordinaire (15).

En outre, notre contact pour le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) a noté une **augmentation périodique du décrochage scolaires parmi les Roms à la fin de la saison hivernale. En effet, cette période coïncide avec la fin des « plans d'hiver »** et donc avec une augmentation du nombre de familles sans-abris. Pour ces familles nouvellement privées d'hébergement, il devient beaucoup plus difficile d'assurer la présence des enfants à l'école.

Le DGDE a également attiré l'attention sur l'existence d'une **« discrimination institutionnelle », qui réside notamment dans le refus de considérer chez certains la condition de « réfugiés européens »**. En effet, les enfants roms ne bénéficient pas d'un soutien spécifique parce qu'ils ne viennent généralement pas de pays en développement. En conséquence, ils ne sont jamais considérés comme des réfugiés et ne bénéficient généralement pas d'un suivi ou d'un soutien spécifique pour améliorer leurs conditions de vie ou leurs chances d'émancipation sociale par la scolarisation...

### **Accès à la scolarité pour les enfants du Voyage**

Dans la recherche de 2017 mentionnée ci-dessus, UNIA a recueilli des informations sur l'éducation des enfants du Voyage qui vivent en terrain résidentiel. Bien que ces chiffres ne soient pas généralisables à l'ensemble de la communauté, on peut noter que parmi les 28 enfants d'âge préscolaire (2,5-5 ans) interrogés, 22 allaient à l'école. UNIA constate que la participation des Gens du Voyage à l'école maternelle reste faible et que le taux de scolarisation des enfants en âge scolaire légal (6-18 ans) l'est également.

L'une des principales raisons de cette faible participation scolaire est **qu'il n'existe actuellement aucun système éducatif adapté à un mode de vie mobile**. Pour travailleurs de terrain, il est évident que les parents font face à un choix impossible pour leurs enfants : ils doivent soit les inscrire dans une école (ce qui entrave la possibilité de voyager et menace ainsi la survie économique de leur famille), soit les inscrire à des cours par correspondance (ce qui pose des défis à la supervision de la scolarité, et est lié à des investissements matériels importants : ordinateur, imprimante, scanner, wifi).

Par ailleurs, comme l'a rappelé un représentant du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, **le système de scolarisation est en soi inadapté – voire en opposition – à la réalité mobile des Gens du Voyage**. Les inscriptions scolaires étant basées sur un critère géographique, le quartier et le lieu de résidence déterminent les écoles dans lesquelles il est possible de s'inscrire. Pour pouvoir changer d'école, les enfants ont besoin d'une dérogation. Il est clair que ce manque de flexibilité constitue un obstacle supplémentaire. En France par exemple, la scolarisation des élèves du Voyage est facilitée par un système qui permet des changements d'école relativement fréquents.

Cependant, comme le rappellent UNIA et les principales organisations de terrain travaillant avec les Gens du Voyage (2017), les familles qui vivent sur des terrains résidentiels rencontrent également des obstacles considérables, liés pour la plupart à une grande incertitude de logement. La plupart du temps, les zones résidentielles sont occupées sans que les familles obtiennent de permis de construire. La présence des Gens du voyage sur ces terrains y est donc uniquement tolérée, ce qui les expose en permanence au risque d'expulsion. Ce risque concret pour leur situation de résidence représente aussi une menace pour la scolarité des enfants.

## **Améliorer la qualité de l'enseignement**

### **Les engagements de la stratégie**

« Une série de mesures visant à remédier à la situation des Roms en matière d'enseignement ont été prises, telles que la lutte contre le décrochage scolaire, l'encouragement de la participation des parents roms, la recherche d'une meilleure compréhension de la situation et des besoins des enfants

*d'Europe centrale et orientale et la lutte contre l'analphabétisme des parents ».*

Évaluation par la Commission européenne de la stratégie belge pour l'intégration des Roms, 2014

En ce qui concerne l'enseignement scolaire à Bruxelles, la Commission communautaire flamande et la Communauté flamande ont réitéré dans la stratégie leur **soutien au service des Roms et des Gens du Voyage du centre d'intégration régionale Foyer, dans le but de « renforcer la coopération entre les écoles (et les services de soutien) et les familles roms ».**

A ce jour, le service Roms et Gens du voyage du Foyer bénéficie toujours de ce soutien dans ses actions en faveur de la scolarisation des enfants roms. Une convention pluriannuelle finance le fonctionnement d'un « support center » pour les Roms et les Gens du voyage, qui sert de point de contact tant pour les acteurs sociaux, les écoles et les autorités locales que pour les groupes cibles.

La stratégie a également affirmé la volonté de **continuer à déployer et à impliquer des médiateurs en vue de « renforcer les relations entre les familles roms et les écoles afin d'augmenter les taux de fréquentation ».** A l'heure actuelle, il semble que le Foyer emploie trois médiateurs roms (d'origine roumaine et bulgare) et un médiateur non-rom (d'origine roumaine). L'un de leurs objectifs est de renforcer la position sociale des jeunes, notamment en améliorant leur degré de scolarisation.

En outre, dans le cadre de la stratégie, la Région de Bruxelles-Capitale et le dispositif d'accrochage scolaire ont soutenu le projet pilote "Enfants roms", un programme de médiation pour les familles roms mis en place dans les écoles qui comptent un grand nombre d'enfants roms.

Ce projet est en place depuis 12 ans et est mis en œuvre par le Foyer, en collaboration avec les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif est d'améliorer la fréquentation scolaire et la participation des parents et, parallèlement, d'informer les enseignants sur la situation et la culture de la communauté rom. Un médiateur scolaire du Foyer, qui parle français et roumain, est employé dans le cadre de ce programme et cherche à établir des relations de confiance entre familles et écoles. Les évaluations existantes du Foyer font état d'une **amélioration de la scolarisation et de la fréquentation scolaire de certains élèves au cours des dernières années, ainsi que d'une plus grande présence des parents aux réunions scolaires.**

Pour la Flandre, la stratégie évoque le soutien de la Communauté flamande (subventions supplémentaires) pour les écoles fréquentées par des enfants de Gens du Voyage ".

L'objectif est de permettre une approche de la scolarité qui soit mieux adaptée aux besoins de chacun. Ce système de subventions spéciales existait déjà avant la création de la SNIR (depuis 2006). Par le passé, ces subventions ont déjà conduit à la délivrance de certificats supposés attester l'appartenance à la communauté des Gens du Voyage. Selon les nos interlocuteurs à UNIA, cette pratique a été critiquée par plusieurs représentants de la société civile, mais elle est toujours en place malgré les préoccupations exprimées.

Les auteurs du rapport n'ont pas trouvé d'autres détails disponibles sur l'utilisation de l'argent alloué.

La stratégie indiquait également que « La Communauté flamande fera des efforts supplémentaires afin de remettre les enfants sur le chemin de l'école, particulièrement par l'intermédiaire des bureaux d'accueil. Des actions spécifiques du plan d'enseignement, « comportement excessif à l'école », garantiront que ces enfants et jeunes aillent à l'école, et que les comportements excessifs soient limités ».

En Flandre, la politique d'intégration à l'égard de tous les primo-arrivants de langue étrangère part du principe que l'intégration se fait principalement par l'éducation. Ainsi,

lorsqu'il s'agit de mineurs, les bureaux d'accueil ont pour mission première de les orienter vers les établissements scolaires.

Selon une note politique de l'ASBL Intégratie-Inburgering visant la période 2009-2014, le gouvernement flamand reconnaît et subventionne huit bureaux d'accueil. En plus des trois bureaux à Anvers, Bruxelles et Gand, chaque province flamande dispose d'un bureau d'accueil. Ces bureaux sont, en plus des bureaux principaux, intégrés localement dans les communes. Au total, les bureaux d'accueil comptent plus de 40 emplacements. Cinq bureaux d'accueil sont des organisations à but non lucratif, deux font partie d'un gouvernement provincial (Limbourg et Brabant flamand) et un est intégré dans un service de la ville (Anvers).

**Toujours pour la Flandre, la stratégie indiquait que "la Communauté flamande augmentera la participation des parents via des projets locaux".**

Les bureaux d'accueil accompagnent les parents d'enfants d'âge scolaire dans leur parcours d'intégration et soutiennent leur implication dans la scolarité des enfants.

NB : Pour les Roms, la stratégie indiquait également que « En Flandre, une base de données sera développée pour contenir les statistiques relatives aux entrées et sorties d'élèves provenant de pays d'Europe centrale et orientale ».

#### **Note sur une initiative locale - Gand**

En Flandre, le terrain de passage de Gand (ouvert depuis 2011) offre un soutien scolaire aux enfants du Voyage. L'un des travailleurs actifs sur le site a une expérience pédagogique et donne des cours de langue chaque semaine aux enfants qui y séjournent. Une salle de classe a été installée sur le terrain et peut accueillir une douzaine d'enfants pour les proposer des exercices de lecture, d'écriture et de calculs pendant plusieurs demi-journées chaque semaine. L'accent est mis sur le développement d'une base pédagogique solide et sur le renforcement de l'estime de soi des enfants. Cette initiative locale est conçue sur base des besoins observés sur place par les acteurs de terrain. Elle pourrait cependant s'organiser de manière plus structurelle dans les années à venir (projet en cours de révision).

Outre les cours, de nombreuses activités sont organisées pour les Gens du Voyage qui séjournent sur ce terrain. Entre autres, le suivi des demandes sociales, administratives et médicales, ainsi que l'organisation régulière d'activités de loisirs. Par exemple, des tournois sportifs, des fêtes de voisinage, ...

La manière dont le séjour temporaire est pensé et organisé à Gand semble avoir un impact direct sur la qualité des relations de voisinage, et sur l'insertion de ce projet d'accueil dans le paysage urbain. Indéniablement, l'expérience développée à Gand montre une fois de plus que le séjour temporaire, lorsqu'il est bien organisé, est un projet possible, réaliste et plus confortable pour toutes les parties concernées.

*Bonne pratique sélectionnée pour l'éducation*

En Communauté française, la stratégie prévoyait le déploiement de médiateurs scolaires roms, dont la fonction serait de créer du lien entre les écoles et les enfants et famille roms.

L'objectif était de développer ce projet à grande échelle et de favoriser le dialogue entre le personnel enseignant et les associations impliquées dans ce domaine. **Toutefois, il semble qu'un seul médiateur rom ait été engagé depuis lors, à Charleroi :**

- Une médiatrice a été engagée pour une période de trois ans (2015-2018) dans le cadre d'un projet de partenariat entre le CPAS et deux écoles, afin de lutter contre le décrochage scolaire. Sa mission principale était d'identifier les obstacles à la scolarisation et de trouver des moyens de les surmonter au sein d'un réseau de partenaires. Des rencontres individuelles entre les parents, la médiatrice et le personnel scolaire ont également été organisées.

- Selon les responsables du projet, l'amélioration de la participation scolaire est un processus à long terme qui pourrait prendre plusieurs générations avant de porter ses fruits. Ils restent convaincus que la médiation interculturelle est le moyen le plus efficace de lutter contre le décrochage.
- Ce projet a pris fin en juin 2018.

Pour faire face aux difficultés d'apprentissage en Communauté française, la stratégie prévoyait d'assurer le lien entre l'école et l'école des devoirs, l'AMO (service d'Aide aux jeunes en Milieu Ouvert), etc. : « Il s'agit de soutenir et d'inciter à la construction de projets de collaboration entre des personnes qui ont un rôle différent dans la réussite scolaire des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage, les Roms notamment ».

**En Wallonie, le CMGVR** a développé deux projets de soutien scolaire :

Des animations mobiles avec des enfants du Voyage : depuis 2004, le CMGVR assure une présence régulière sur le terrain avec des groupes de Gens du Voyage dans le cadre d'un projet d'animations mobiles. L'objectif n'est certainement pas de remplacer l'école elle-même, mais d'apporter un soutien complémentaire aux familles et aux enfants dans leur processus d'apprentissage (avec un focus sur la lecture, l'écriture et le calcul)<sup>50</sup>. Les familles intéressées par l'organisation de ces cours font appel à l'équipe pédagogique du CMGVR, qui se rend sur place avec un mobilhome pouvant accueillir jusqu'à dix enfants.

*Bonne pratique sélectionnée pour l'éducation*

- **Soutien scolaire aux enfants roms** : depuis des années, le CMGVR mène un projet destiné aux familles roms désireuses d'apprendre le français, un outil important pour leur insertion en Belgique francophone. Ces sessions de renforcement en langue française sont organisées principalement dans les locaux des écoles, mais toujours en dehors des heures de cours<sup>51</sup>.

Afin d'améliorer le niveau d'alphabétisation des parents en communauté française, la stratégie soutenait également la création de passerelles entre les écoles, les CPAS et l'ABSL Lire et Écrire.

Le mouvement « Lire et Ecrire » a été créé en 1983 et lutte pour le droit à l'alphabétisation pour tous. Lire et Ecrire est reconnu comme un mouvement d'éducation permanente depuis 2007. Il est composé de 8 centres régionaux en Wallonie, 6 centres d'alphabétisation à Bruxelles et 3 centres de coordination (un pour la Wallonie, un pour Bruxelles et un pour la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Lire et Ecrire a trois objectifs centraux :

- La sensibilisation de l'opinion publique et des pouvoirs publics à la persistance de l'analphabétisme et à l'urgence de lutter contre ses causes,
- La promotion du droit effectif à une alphabétisation de qualité pour tout adulte désireux d'apprendre,
- Le développement de l'alphabétisation dans une perspective d'autonomisation, de participation et de changement social vers une plus grande égalité.

Enfin, dans la stratégie, la Communauté française s'est engagée à « veiller à comparer, échanger, diffuser les différents outils pédagogiques destinés aux enseignants en prise avec des élèves en difficulté d'apprentissage, les élèves Roms notamment ».

<sup>50</sup> Ce projet a fait l'objet d'un reportage, disponible sur : <http://cmgv.be/ressources/reportages/168-apprendre-et-voyager> (2009, RTBF)

<sup>51</sup> Ce projet a également fait l'objet d'un reportage détaillé, dans le magazine « Appren-tissages » (2017).

Au-delà des cours d'alphabétisation, Lire et Ecrire organise l'accueil et l'orientation des personnes et forme les travailleurs du secteur. L'ASBL gère également des campagnes de sensibilisation et assure un travail d'information du politique. Lire et Ecrire mène des recherches et des études, produit des outils pédagogiques et publie régulièrement le "Journal de l'Alpha".

## Lutte contre la discrimination, la ségrégation et autres formes d'antitsiganisme dans l'éducation

### La discrimination scolaire en chiffres

En Belgique, selon UNIA (2017), l'enseignement scolaire est le secteur marqué par la plus forte augmentation des dossiers de discrimination, avec une croissance de +125% sur les cinq dernières années (tous groupes confondus). En 2017, 32,4% des dossiers concernaient l'enseignement secondaire, 23,6% pour l'enseignement primaire et 23,6% pour l'enseignement supérieur. Les dossiers de discrimination sur des critères raciaux ont augmenté et représentaient 20,7 % de tous les cas liés à l'éducation en 2017.

Au cours des cinq dernières années, il n'y a eu que 7 cas rapportés de discrimination à l'encontre des Roms ou des Gens du voyage dans le secteur de l'éducation. Ce faible taux de signalement est très probablement lié au phénomène de sous-déclaration.

Conscient du lien entre accès à la scolarité et insertion sociale, UNIA a lancé en 2018 une étude sur l'égalité des chances dans les écoles belges, menée par trois universités (KU Leuven, UGent et ULB - une par région). L'étude visait à documenter les politiques et pratiques de diversité appliquées par les écoles, mais aussi les processus d'orientation scolaire, les difficultés rencontrées par les élèves d'origine étrangère, ou issus de familles en situation de précarité, porteurs de handicap, etc.

**Cette étude a révélé l'existence de structures scolaires ségréгатives** : les élèves issus de l'immigration sont plus susceptibles de redoubler une année, sont moins représentés dans les structures éducatives bien classées, et sont moins enclins à poursuivre des études supérieures. En cherchant les causes, l'analyse identifie des défis et indicateurs qui sont principalement liés au secteur de la migration et/ou du statut socio-économique.

- Dans la Communauté flamande, la recherche évoque le « mauvais résultat du système d'enseignement flamand sur le plan de l'égalité sociale ». L'étude révèle qu'il existe dans certaines écoles un degré élevé de ségrégation (notamment pour les élèves issus de l'immigration ou de familles défavorisées sur le plan socioéconomique), qu'elle relie aux politiques actuelles de scolarisation, au financement de l'éducation et au manque d'infrastructures scolaires.
- En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche montre que le système scolaire n'exceller pas en matière de diversité et a relevé des processus ségréгатifs similaires à la Flandre. Selon l'étude, les causes les plus déterminantes sont liées à l'organisation et aux structures du système éducatif en communauté française, qui est présenté comme un marché très compétitif. Un tel environnement crée des situations hiérarchiques et concurrentielles entre les écoles, ce qui semble avoir un impact sur leur gestion de la diversité.

### Roms :

Les expériences de terrain révèlent que les Roms sont confrontés à la discrimination dans le cadre scolaire. Certaines écoles refusent d'inscrire des enfants roms en raison d'un « retard d'apprentissage » supposé ou par crainte « d'attirer trop d'enfants défavorisés ». Suite à une visite en Belgique en septembre 2015, le Commissaire aux Droits de l'Homme



du Conseil de l'Europe a confirmé ce constat en faisant état de « *fréquents refus d'inscription d'enfants roms, notamment dans la région de Bruxelles, au motif que les écoles ne peuvent pas répondre aux besoins de ces enfants défavorisés* »<sup>52</sup>.

Pour le CMGVR, cette affirmation a été à nouveau illustrée en 2018, dans une école d'une grande ville wallonne. La direction a refusé d'y inscrire des enfants, non pas par manque de place, mais au motif que « l'école n'était pas prête à accueillir autant d'enfants roms » et que « les inscrire tous pourrait créer un appel d'air d'autres familles ». De telles déclarations seraient jugées inacceptables s'il visait des enfants de n'importe quelle autre origine. Force est de constater que ce type de discrimination manifeste continue d'être une réalité pour les enfants roms.

- Ce rapport de monitoring par la société civile montre que la communauté rom est particulièrement sujette à des narratives contradictoires.
- Les cas évoqués ci-dessus de discrimination dans l'accès à la scolarité sont d'autant plus ironiques que l'une des critiques et des représentations les plus répandues à l'égard de la communauté rom est qu'elle rejette le système scolaire... !

Heureusement, les acteurs de terrain constatent que **certaines écoles organisent des solutions de solidarité pour les enfants défavorisés**, leur permettant par exemple de manger gratuitement à la cantine. **Il faut noter également que le travail de médiation s'est avéré utile à plusieurs reprises pour trouver des accords avec les écoles.** Cependant, ce type de soutien reste souvent conçu sur le court terme, et est tout à fait aléatoire puisqu'il dépend de la sensibilité et du dynamisme du personnel scolaire de chaque école.

### Initiatives d'information par le CMGVR

Afin de lutter contre le développement de stéréotypes dans le chef des jeunes enfants, le CMGVR publie des fiches pédagogiques qui visent à expliquer les réalités quotidiennes de la communauté des Gens du Voyage et à déconstruire les idées préconçues. Ces fiches sont destinées tant aux enseignants qu'aux agents communaux, aux étudiants et aux acteurs du secteur socioculturel.

Outre cette initiative spécifique, il existe quelques actions contre le racisme et les stéréotypes dans les écoles menées par des organisations de la société civile et par des institutions publiques (telles que le Minderhedenforum en Flandre).

### Remarques complémentaires :

- En ce qui concerne l'éducation maternelle et l'accueil des enfants en âge préscolaire : les auteurs du présent rapport n'ont connaissance d'aucun projet ou mesure structurelle mis en place en faveur des enfants roms/du Voyage dans l'enseignement fondamental. Le Secrétaire général de l'École catholique (SeGEC) a appuyé cette affirmation.
- En ce qui concerne le soutien pour l'enseignement secondaire et supérieur, en particulier pour les professions en pénurie : voir la partie sur le GroepIntro Vormingcentrum (section Emploi).

<sup>52</sup> Muiznieks, Nils. "Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, Following his visit to Belgium from 14 to 18 September 2015." Council of Europe. <https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2879548&SecMode=1&DocId=2349344&Usage=2>.

## RECOMMANDATIONS

### Emploi

#### **Au Service Public Fédéral Emploi, Travail et Dialogue Social, aux institutions/autorités publiques compétentes (au niveau régional et local) et aux services (Centres régionaux pour l'emploi)**

- *Promouvoir l'emploi de médiateurs pour les Roms et les Gens du Voyage*

Malgré les incitations de la stratégie belge de 2012, les médiateurs pour les Roms et les Gens du voyage sont encore recrutés en nombre insuffisant. L'emploi d'un plus grand nombre de médiateurs (dans les CPAS et les centres d'intégration régionale par exemple) permettrait d'améliorer à la fois l'emploi et l'insertion sociale des communautés.

- *Promouvoir la sensibilisation des employeurs et des professionnels du secteur de l'emploi*

La persistance d'obstacles (y compris la discrimination directe) dans l'accès des Roms et Gens du Voyage au marché du travail révèle la nécessité de sensibiliser et de former les professionnels du secteur de l'emploi (à commencer par les employeurs et les centres régionaux de l'emploi). Cette mission d'information et de formation devrait être élaborée en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et soutenir la mise en réseau des acteurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

- *Améliorer l'accès aux formations et à l'expérience professionnelle*

Des mesures efficaces pour un meilleur accès des Roms et des Gens du Voyage au marché du travail et aux possibilités d'emploi nécessitent un soutien à la formation professionnelle (que cela soit inclus dans le cadre général ou adapté à leurs spécificités). Il est nécessaire d'accorder une plus grande attention aux publics Roms et Gens du Voyage dans l'égalité d'accès à la formation professionnelle, l'orientation vers les métiers en pénurie, et le soutien au travail indépendant et à l'entrepreneuriat.

- *L'application de la loi anti-discrimination, en particulier dans le domaine de l'emploi.*

### Logement et services publics essentiels

#### **Aux trois gouvernements régionaux - Ministères de l'Action sociale**

- *Organiser le séjour des Gens du Voyage dans les communes belges*

A l'heure actuelle, il n'existe pas de législation prévoyant l'organisation obligatoire du séjour temporaire des Gens du Voyage dans les régions belges. Un décret rendant obligatoire la création d'un plus grand nombre de terrains et définissant les bases d'une bonne organisation du séjour temporaire (accès à l'eau, à l'électricité et à la collecte des déchets) améliorerait considérablement les conditions de vie des Gens du Voyage ainsi que les relations avec les populations locales.

- *Formaliser la reconnaissance de l'habitat mobile comme logement*

Comme indiqué précédemment, les caravanes sont reconnues comme logement en Flandre et à Bruxelles, mais pas en Wallonie. En tout état de cause, les réglementations en matière de logement n'ont globalement pas été adaptées à l'habitat mobile. Les Voyageurs se voient souvent refuser la reconnaissance de leurs caravanes parce qu'elles ne répondent pas aux normes techniques caractéristiques d'un logement. En consultation avec les représentants de la communauté, les autorités régionales devraient définir dans leurs codes du

logement et de l'urbanisme les critères que les caravanes doivent remplir pour obtenir un permis d'urbanisme. C'est une nécessité absolue pour légaliser l'existence des Gens du Voyage et de leur mode de vie.

- *Instaurer un moratoire sur les expulsions*

Les expulsions forcées sont traumatisantes, particulièrement pour les enfants. En hiver, le nombre très limité de terrains disponibles pour le séjour temporaire (majoritairement fermés durant cette période de l'année) pousse des familles entières sur la route pendant les mois les plus froids. Il est urgent d'instaurer un moratoire interdisant l'expulsion des caravanes installées sur les terrains publics en hiver.

- *Développer des alternatives d'hébergement adaptées aux familles*

La multiplication des situations d'exclusion liée au logement parmi les familles roms et l'émergence de petits bidonvilles nécessitent la mise en place de mesures d'insertion par le logement qui soient adaptées aux familles. Des subventions structurelles pourraient également être allouées aux organisations qui travaillent à la réinsertion par le logement. En outre, il est crucial que toutes les initiatives de logement (d'urgence ou à long terme) soient adaptées aux réalités et aux besoins de la communauté rom. Sur une note plus globale : il est nécessaire de repenser l'ensemble du système de réinsertion de logement dans les centres d'hébergement afin d'y inclure des solutions au sans-abrisme qui soient adaptées à une dimension familiale.

## Impact des politiques de santé sur les Roms

### **Au Service Public Fédéral de la Santé Publique, de la Sécurité de la Chaîne Alimentaire et de l'Environnement**

- *Formation et emploi de médiateurs roms dans le secteur des soins de santé*

Parmi la centaine de médiateurs interculturels actuellement employés dans le cadre du programme de médiation interculturelle dans les hôpitaux et établissements de santé belges, aucun n'est d'origine rom. La formation et l'embauche de médiateurs roms pourraient s'avérer très utiles améliorer la communication sur les questions médicales et pour installer une plus grande confiance à l'égard des institutions médicales.

- *Soutenir l'information de la communauté rom sur l'accès aux soins de santé*

En matière de soins de santé, l'un des principaux défis semble être le manque d'information. Au-delà du fait que cette question constitue un argument supplémentaire en faveur de l'embauche de médiateurs roms dans les établissements de santé, elle appelle également à l'organisation d'une information plus large et plus structurelle sur le système de santé belge, ainsi que sur l'offre de services à disposition. Cette mission de diffusion de l'information pourrait être confiée à des organisations de la société civile, en partenariat avec des experts du secteur de la santé.

## Education

### **A la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique), à la Commission Communautaire Française (COCOF), à la Commission Communautaire Flamande (VGC), à la Commission Communautaire Commune (COCOM-Bruxelles)**

- *Adapter le système scolaire à la réalité mobile des Gens du Voyage*

Les expériences de terrain font état d'un écart entre le mode de vie mobile des Gens du Voyage et le système scolaire. Afin de combler ce fossé, il serait indiqué de promouvoir une plus grande flexibilité dans le système d'inscription, ainsi que

le développement d'une offre pédagogique adaptée aux différents degrés de mobilité des Gens du Voyage. Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de travailler de manière intégrée, en partenariat avec les acteurs du système scolaire et les représentants de la communauté des Gens du Voyage. Il serait également indiqué de faire appel à des médiateurs scolaires afin d'améliorer la communication et le développement de relations de confiance.

- *Soutenir l'accès des enfants roms à l'éducation scolaire*

Les problèmes financiers étant souvent le principal obstacle à la scolarité, les enfants roms en situation de sans-abrisme ou de grande précarité devraient pouvoir bénéficier d'un soutien, de manière à assurer une éducation qui soit réellement gratuite (y compris les repas, le matériel scolaire...).

- *Sensibilisation du personnel scolaire*

Ce rapport de monitoring a démontré la nécessité de soutenir l'information du personnel scolaire sur les réalités, la discrimination et les préjugés vécus par des Roms. La sensibilisation et la formation du personnel scolaire dans son ensemble est une première étape pour inverser les tendances ségrégatives observées et pour inspirer de nouvelles façons d'envisager et de gérer la diversité au sein de l'école.

## BIBLIOGRAPHIE

### **Documents et rapports officiels**

Agentschap Binnenlandbestuur, (2016). Evaluatierapport projecten Buurtstewards. [http://www.stedenbeleid.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Buurtstewards\\_ev\\_aluatierapport\\_2016.pdf](http://www.stedenbeleid.vlaanderen.be/sites/default/files/atoms/files/Buurtstewards_ev_aluatierapport_2016.pdf)

Agentschap Integratie en Inburgering. (2016). Meerjarig beleidsplan 2016-2019 en Jaarplan 2016.

Bernard, N., Moons, N., (2016). Les difficultés d'accès au logement des Roms et des Gens du Voyage en Belgique.

[https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/note\\_de\\_discussion\\_-\\_logement\\_nicolas\\_bernard\\_et\\_nico\\_moons.pdf](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/note_de_discussion_-_logement_nicolas_bernard_et_nico_moons.pdf)

Bernard, N., (2012). « Quel droit au logement pour les Gens du Voyage? ». Les Echos du logement, no. 1 (3-19).

[http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/echos/views/documents/FlippingBook/Echos\\_1201/index.html#2](http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/echos/views/documents/FlippingBook/Echos_1201/index.html#2).

CIRE, (2016). « Les familles migrantes dites roms en errance à Bruxelles: des citoyens européens de seconde zone? »

CommDH(2016)43. Letter from Nils Muiznieks, Commissioner for Human Rights, to Theo Francken, Secretary of State for Immigration and Asylum Belgium, 12<sup>th</sup> of December 2016. [https://rm.coe.int/ref/CommDH\(2016\)43](https://rm.coe.int/ref/CommDH(2016)43)

De Hert, P, Van Caeneghem, J., (2012) Belgium: Social thematic study, The situation of Roma. FRANET.

European Commission (2014). Roma Health Report: Health status of the Roma population.

DiCS et CMGVR, (2014). Séjour temporaire des Gens du Voyage, Guide des bonnes pratiques. SPW Editions.

[http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/35252\\_SPW\\_br\\_gestion\\_gens\\_voyage\\_BD.pdf](http://cohesionsociale.wallonie.be/sites/default/files/35252_SPW_br_gestion_gens_voyage_BD.pdf)

Flemish Department of Interior, (2012). Vlaams actieplan MOE (Roma) - migranten 2012. <http://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vlaams-actieplan-moe-roma-migranten-1>.

Hemseloet, E., (2016). Whose problem is it anyway? Realising the right to education for Roma children in Ghent, Belgium. Romani Studies 5, Vol 25(1).

<https://online.liverpooluniversitypress.co.uk/doi/pdf/10.3828/rs.2015.1>

IFHR vs Belgium, 62/2010. Collective complaint - International Federation of Human Rights Leagues v. Belgium for failure to offer social, legal and economic protection and protection against poverty and social exclusion to Travellers deprived of proper access to housing. <https://rm.coe.int/no-62-2010-international-federation-of-human-rights-fidh-v-belgium-cas/168074215d>

SPP Intégration Sociale. « Stratégie Nationale pour l'Intégration des Roms » 2012.

[http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma\\_belgium\\_strategy\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_belgium_strategy_fr.pdf).

Reyniers, A., (2016). L'emploi des Roms et des Gens du Voyage. Accès et discrimination à l'embauche. Rapport pour la Plateforme Nationale Roms.

Ringelheim, J., (2015). La situation des Gens du voyage en Belgique : Analyse de la Ligue des droits de l'homme présentée au Commissaire aux droits de l'homme du Conseil

de l'Europe. [http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2018/05/LDH\\_Gens\\_du\\_voyage\\_0915.pdf](http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2018/05/LDH_Gens_du_voyage_0915.pdf)

Special EU Barometer 437. Discrimination in the EU in 2015. [http://www.equineteurope.org/IMG/pdf/ebs\\_437\\_en.pdf](http://www.equineteurope.org/IMG/pdf/ebs_437_en.pdf)

UNIA, (2018). Baromètre de la diversité: Enseignement. [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/1210\\_UNIA\\_Barometer\\_2017\\_-\\_FR\\_AS.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1210_UNIA_Barometer_2017_-_FR_AS.pdf)

UNIA, (2017). Monitoring socio-économique 2017: marché du travail et origine. [https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties\\_docs/1215\\_UNIA\\_Monitoring\\_2017\\_-\\_FR-Anysurfer.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1215_UNIA_Monitoring_2017_-_FR-Anysurfer.pdf)

UNIA, (2017), Participation à l'enseignement des enfants des Gens du Voyage de Belgique. [https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Participation\\_%C3%A0\\_l'enseignement\\_des\\_Gens\\_du\\_voyage.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Participation_%C3%A0_l'enseignement_des_Gens_du_voyage.pdf)

Rapports annuels d'UNIA (de 2014 à 2017) :  
[https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/UNIA-rapport2017\\_FR-AS.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/UNIA-rapport2017_FR-AS.pdf)  
[https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Rapport\\_chiffres\\_2016\\_def.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/Rapport_chiffres_2016_def.pdf)  
[https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres\\_2015.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres_2015.pdf)  
[https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres\\_2014.pdf](https://www.unia.be/files/Documenten/Jaarrapport/chiffres_2014.pdf)

Vlaamse Wooninspectie, (2017). Vlaamse Wooninspectie Jaarverslag 2017. <https://www.vlaanderen.be/nl/publicaties/detail/vlaamse-wooninspectie-jaarverslag-2017>

Winters S., Ceulemans W., Heylen K., Pannecoucke I., Vanderstraeten L., Van den Broeck K., De Decker P., Ryckewaert M. & Verbeeck G. (2015), Wonen in Vlaanderen anno 2013. De bevindingen uit het Grote Woononderzoek 2013 gebundeld, Steunpunt Wonen, Leuven. [https://steunpuntwonen.be/Documenten\\_2012-2015/Onderzoek\\_Werkpakketten/gwo-volume-1-eind.pdf](https://steunpuntwonen.be/Documenten_2012-2015/Onderzoek_Werkpakketten/gwo-volume-1-eind.pdf)

### **Articles de presse :**

La Libre. « L'Office des étrangers refuse de respecter l'injonction du Comité des droits de l'enfant de l'ONU de libérer la famille serbe », 26 septembre 2017. <http://www.lalibre.be/actu/belgique/l-office-des-etrangers-refuse-de-respecter-l-injonction-du-comite-des-droits-de-l-enfant-de-l-onu-de-liberer-la-famille-serbe-5baba991cd70a16d81104fbb>

L'Echo, « Concert de protestations après la détention d'enfants en centre fermé », 15 août 2018. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/concert-de-protestations-apres-la-detention-d-enfants-en-centre-ferme/10040054.html>

La Libre, Contribution externe, « Détention d'enfants en centre fermé : la Belgique s'illustre à nouveau par le pire », 6 septembre 2018. <http://www.lalibre.be/debats/opinions/detention-d-enfants-roms-en-centres-fermes-la-belgique-s-illustre-a-nouveau-par-le-pire-5b8fecbecd70ef4bea8c3753>

RTBF (BELGA). « Une maison squattée par des Roms à Gand crée à la polémique en Flandre », 13 mars 2017. [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_une-maison-squattee-par-des-roms-a-gand-cree-la-polemique-en-flandre?id=9553242](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_une-maison-squattee-par-des-roms-a-gand-cree-la-polemique-en-flandre?id=9553242)

La Libre, « Gesù: la police expulse "violemment" les occupants. », 4 novembre 2013. <http://www.lalibre.be/regions/bruxelles/gesu-la-police-expulse-violemment-les-occupants-52772f63357046af56a072b0>.

### **Liens internet:**

Médiateurs interculturels dans le secteur de la santé – Wallonie  
[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/contactpersonen\\_ib\\_per\\_ziekenhuis\\_-\\_waals\\_gewest\\_0.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/contactpersonen_ib_per_ziekenhuis_-_waals_gewest_0.pdf)

---

Médiateurs interculturels dans le secteur de la santé - Bruxelles:

[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/contactpersonen\\_ib\\_per\\_ziekenhuis\\_-\\_brussels\\_hoofdstedelijk\\_gewest\\_fr.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/contactpersonen_ib_per_ziekenhuis_-_brussels_hoofdstedelijk_gewest_fr.pdf)

Médiateurs interculturels dans le secteur de la santé – Flandres :

[https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth\\_theme\\_file/contactpersonen\\_ib\\_per\\_ziekenhuis\\_-\\_vlaams\\_gewest\\_0.pdf](https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/contactpersonen_ib_per_ziekenhuis_-_vlaams_gewest_0.pdf)

Collectif Bruxellois pour le Droit au Logement : <http://www.rbdh-bbrow.be/spip.php?article1884>

Fédération Bruxelloise de l'Union pour le Logement :

<http://febul.be/index.php/membres/8-content-febul/35-news1>

<https://squatbelgium.noblogs.org/>

